

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-097

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 1.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE **Installation des nouveaux élus de la Ville d'Erstein**

Le Président expose qu'à l'issue du scrutin ouvert à l'occasion de l'élection municipale d'Erstein pour le renouvellement de la totalité du Conseil Municipal et de sa représentation au sein du Conseil Communautaire, ont été élus pour siéger dans l'assemblée intercommunale :

Monsieur Benoît DINTRICH, Maire
Madame Caroline BRAUN, Adjointe
Monsieur David JOURNET, Adjoint
Madame Françoise KOPFF-HUBER, Adjointe
Monsieur Alain STENGER, Premier Adjoint
Madame Martine HEYM, Adjointe
Monsieur Claude HERTRICH, Adjoint
Madame Aurélie STORCK, Conseillère Municipale
Monsieur Maïke DELOULE-HAMM, Conseiller Municipal
Madame Anne-Marie LUTZ, Conseillère Municipale
Monsieur Christian FOUGOU, Conseiller Municipal

Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation de ces 11 nouveaux membres.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-098

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont
▪ conseillers suppléés : 4
▪ procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 1.4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Délégations du Conseil Communautaire Communication des décisions prises par le Président sur le fondement des délégations données par le Conseil Communautaire

Vu l'article L.5211-10 du CGCT ;
Vu la délibération du 15 juillet 2020 portant délégation au Président,
Vu la délibération du 16 septembre 2020 complétant les délégations accordées au Président et celle du
29 juin 2022 portant autorisation de recourir aux lignes de trésorerie en tant que de besoin,

Le Président porte à la connaissance du Conseil Communautaire les décisions suivantes :

- **Déc.P. 2022-001 du 8 juillet 2022**
Souscription d'un contrat ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour assurer un niveau de trésorerie suffisant
- **Déc.P. 2022-002 du 8 juillet 2022**
Souscription d'un emprunt 1 500 000 € auprès du Crédit Agricole pour financer le programme d'investissement et bénéficier de taux avantageux avant la hausse annoncée
- **Déc.P. JU 2022-001 du 25 juillet 2022**
Gestion des déchets ménagers – Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de services d'incinération des déchets ménagers et assimilés
- **Déc.P. 2022-003 du 10 août 2022**
Programme de construction de la médiathèque intercommunale de Gerstheim - Montant de l'enveloppe de travaux de l'APD rectificatif-Phase Pro
- **Déc.P 2022-004 du 5 septembre 2022**
Souscription d'un prêt relais de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour les travaux de la tranche 4 du Parc d'Activités des Nations.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette communication qui n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-098-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-099

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 1.5

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Approbation du Rapport d'activité 2021 de la CCCE

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des Conseillers communautaires, ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et aux acteurs locaux, le rapport d'activité annuel retraçant l'activité des différents pôles de la CCCE au titre de l'exercice 2021 est proposé au vote de l'assemblée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Considérant que le Conseil de la CCCE a pris connaissance du rapport d'activités annuel retraçant l'activité de l'établissement public en application de l'article L. 5211-39 et du I de l'article L.5218-1 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2021

Après délibération et unanimement, le Conseil Communautaire décide :

- de **PRENDRE** acte de la présentation du rapport d'activité annuel ci-annexé retraçant l'activité de la CCCE en application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2021 ;
- d'**APPROUVER** ledit rapport d'activité 2021 ;
- de **PRÉCISER** que le rapport d'activité sera transmis aux maires pour communication à leur assemblée délibérante.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		
46	Imke SCHULTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-099-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUYOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-100

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 2.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Élection de deux vice-président.e.s

Par délibération N° 2020-029, le Conseil Communautaire a décidé de fixer à 12 le nombre de vice-président.e.s.

Deux vice-présidents issus de la représentation de la Ville d'Erstein n'étant plus membres de l'assemblée intercommunale, il convient de procéder à leur remplacement par vote à bulletin secret.

Sur proposition du Président, il est demandé de pourvoir à leur remplacement après appel à candidature.

Une première candidature est présentée par le Président. Il s'agit de **M. Benoît DINTRICH**, Maire d'Erstein. Aucune autre candidature n'est proposée.

Un scrutin avec vote à bulletin secret est organisé sous le contrôle des deux assesseurs désignés : M. Jean-Jacques BREITEL et M. Julien KOEGLER.

A l'issue du vote est déclaré élu M. Benoît DINTRICH avec 55 voix et 1 vote blanc sur les 56 suffrages enregistrés.

Une seconde candidature est présentée par le Président. Il s'agit de **M. Alain STENGER**, Premier Adjoint au Maire d'Erstein.

Aucune autre candidature n'est proposée.

A l'issue du vote à bulletin secret est déclaré élu M. Alain STENGER avec 51 voix et 5 votes blancs sur les 56 suffrages enregistrés.

Le Président et l'assemblée prennent acte de ces résultats et félicitent les nouveaux vice-présidents élus. Le Président précise que, tout comme leurs prédécesseurs, M. Benoît DINTRICH sera Premier Vice-Président en charge des Ressources Humaines et M. Alain STENGER, douzième Vice-Président en charge des Finances et de l'Administration générale.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 29 septembre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-101

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont
▪ conseillers suppléés : 4
▪ procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 2.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Élection complémentaire des délégués et désignation des représentants dans divers établissements et instances

Le Président expose que consécutivement au renouvellement partiel de l'assemblée intercommunale, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants dans divers établissements et instances.

Il propose les modifications suivantes tout en précisant qu'elles maintiennent l'équilibre des représentations existant. Il est précisé que seules les instances dans lesquelles siégeaient des élus issus de l'ancien Conseil Municipal d'Erstein sont concernées. Pour les autres, leur composition reste identique.

Après en avoir pris connaissance, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur les modifications proposées.

Aucune autre candidature n'étant proposée, l'assemblée convient unanimement de se prononcer par vote à mains levées.

Les propositions de composition des instances ci-après sont adoptées à l'unanimité :

Commissions légales

Commission d'Appel d'offres (CAO) et Commissions consultative des marchés Publics (CCMP)

Délibération n° 2021-077 du 29/09/2021

PRESIDENT : M. Stéphane SCHAAL

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Jean-Jacques BREITEL	Denis SCHULTZ
Jean-Pierre ISSENHUTH	Fernand WILLMANN
Benoît DINTRICH	Estelle BRONN
Eric KLETHI	Patrick GIRARD
Philippe BRAUN	Stanis EKMAN

Commission de Délégation de service public

Délibération n°2020-115 du 16/12/2020

Sauf constitution d'une commission *ad hoc* qui pourrait se justifier en fonction de l'objet de telle ou telle procédure de délégation de service public, cette instance a vocation à intervenir, par défaut, dans le cadre de toutes celles à venir.

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Jacques BREITEL	Denis SCHULTZ
Jean-Pierre ISSENHUTH	Fernand WILLMANN
Benoît DINTRICH	Estelle BRONN
Éric KLETHI	Patrick GIRARD
Philippe BRAUN	Stanis EKMAN

Représentations organismes extérieurs

Syndicats mixtes

	Délibération n°2020-054.2 du 29 juillet 2020
Compétence Assainissement et Grand Cycle de l'Eau	3 sièges pour la Ville d'Erstein Marc WARIN, Nathalie LE BIAVANT, Patrick FUHRO

	SYNDICAT MIXTE ENTRETIEN COURS D'EAU BASSIN EHN-ANDLAU-SCHEER (Bolsenheim, Erstein, Hindisheim, Huttenheim, Kertzfeld, Kogenheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse, Sand, Sermersheim, Schaeffersheim, Uttenheim et Westhouse)	
1. Bruno BARTHELMÉ (Kertzfeld)	2. Denis SCHULTZ (Sand)	3. Didier FRICK (Sermersheim)
4. Alfred PERRAUT (Hindisheim)	5. Claude HERTRICH (Erstein)	

	SCOTERS	8 titulaires et 8 suppléants	
1. Jean-Jacques BREITEL	5 Stéphane SCHAAL	1. <i>Nicolas NIEDERGANG</i>	5. <i>Laurent JEHL</i>
2. Marie-Berthe KERN	6. Julien KOEGLER	2. <i>Bernard SCHNEIDERLIN</i>	6. <i>Martine HEYM</i>
3. Eddy MULLER	7. Fernand WILLMANN	3. <i>J.-Pierre ISSENHUTH</i>	7. <i>Jacky WOLFARTH</i>
4. Denis SCHULTZ	8. Benoît DINTRICH	4. <i>Dominique EHRHARDT</i>	8. <i>Thierry WILL</i>

	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
Titulaires	Suppléants
1. Stéphane SCHAAL	1. Benoît DINTRICH
2. Julien KOEGLER	2. Marianne HORNY-GONIER

	EPF ALSACE Délibération 2021-003 du 17 février 2021 - 1 délégué suppléant (Benoît DINTRICH)
---	--

	GLCT Vis-à-Vis	
1. Benoît DINTRICH	7. Jean-Jacques KNOPF	13. Maxime STAERCK
2. Ellen ARMAND	8. Isabelle MISME	14. Christian STRIEBEL
3. Françoise BETZ	9. Julien KOEGLER	15. Denis SCHULTZ
4. Marie-Berthe KERN	10. Pascal NOTHISEN	16. Fernand WILLMANN
5. Christa KIST-HILBOLD	11. Stéphane SCHAAL	17. Claude KRETZ
	12. Bernard SCHNEIDERLIN	

**Syndicat Mixte de dépollution de la nappe phréatique de STRASBOURG-ERSTEIN-BENFELD
6 titulaires et 2 suppléants**

1. Christophe BREYSACH (Osthouse)	4. Jean-Jacques KNOPF (Benfeld)	1. Caroline BRAUN (Erstein)
2. Jean-Marie ROHMER (Nordhouse)	5. Benoît DINTRICH (Erstein)	2. Antoine KRETZ (Herbsheim)
3. Laurent JEHL (Matzenheim)	6. Denis SCHUTZ (Sand)	

ASSOCIATIONS et AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE



Comité national d'action sociale CNAS

1. **Françoise KOPPF HUBER / Aurélie STORCK**

Commissions thématiques

1 Ressources humaines et mutualisation

DINTRICH	Benoît	ERSTEIN
CONTAL	Céline	NORDHOUSE
BREYSACH	Christophe	OSTHOUSE
DINDAULT	Caroline	DAUBENSAND
HARTMANN	Albert	BOLSENHEIM
JOURNET	David	ERSTEIN
DA SILVA	Nathalie	ERSTEIN
FOUGOU	Christian	ERSTEIN
SCHMITT	Odile	ICHTRATZHEIM
VAUTRIN	Éric	FRIESENHEIM
NEITER	Brigitte	DIEBOLSEIM
WEIL	Claude	BENFELD
KLETHI	Éric	BOOFZHEIM
BOIZET	Carole	LIMERSHEIM
KRETZ	Antoine	HERBSHEIM

2 Administration générale et finances

STENGER	Alain	ERSTEIN
JOURNET	David	ERSTEIN

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-101-1-DE
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception préfecture : 25/01/2023

FOUGOU	Christian	ERSTEIN
SCHNEIDERLIN	Bernard	HUTTENHEIM
HORNY-GONIER	Marianne	RHINAU
HURTER	Marthe	HINDISHEIM
EGGERMANN	René	FRIESENHEIM
LEDERMANN	Vincent	HERBSHEIM
SCHMITT	Odile	ICHTRATZHEIM
WILLMANN	Fernand	SERMERSHEIM

3 Emploi et développement économique

ISSENHUTH	Jean-Pierre	VP UTTENHEIM
NIEDERGANG	Nicolas	HINDISHEIM
HEYM	Martine	ERSTEIN
KOERIN	Aimie	ERSTEIN
KOEHLER	Daniel	ROSSFELD
MEYER	Marie Pia	WITTERNHEIM
WITTMER PISSARO	Corinne	DIEBOLSHEIM
BARTHE	Frédéric	BENFELD
ISSENHART	Christophe	HIPSHEIM
MAGRIT	Violaine	UTTENHEIM
EKMAN	Stanis	HERBSHEIM
JECKO	Steve	GERSTHEIM
KOENIG	Michèle	OSTHOUSE
FORGIARINI	Guillaume	KOGENHEIM
HIRN	Catherine	RHINAU

4. Enfance, jeunesse, aînés et handicap

KERN	Marie-Berthe	VP SCHAEFFERSHEIM
SCHENK	Rémy	VP OBENHEIM

CONTAL	Céline	NORDHOUSE
KISTNER	Audrey	WESTHOUSE
ECKENFELDER	CAROLINE	KOGENHEIM
MEYER	ANDREE	KOGENHEIM
RINN	Fernande	OSTHOUSE
SCHNEIDER	Christelle	HINDISHEIM
SUR-RIEGEL	Anny	SAND
KOPFF HUBER	Françoise	ERSTEIN
BRAUN	Caroline	ERSTEIN
BREGAND	Marie Thérèse	ROSSFELD
EDEL	Annie	WITTERNHEIM
WITTMER PISSARO	Corinne	DIEBOLSEIM
GARBACIAK	Nathalie	BENFELD
BIMBOES-OTZENBERGER	Brigitte	KERTZFELD
HUMLER	Rosalie	KERTZFELD
HEILBRONN	Monique	BOOFZHEIM
MAGRIT	Violaine	UTTENHEIM
ECKERT	Anita	LIMERSHEIM
KOENIG	Patricia	HERBSHEIM

5. Tourisme, culture et relations internationales

KOEGLER	Julien	VP GERSTHEIM
WAGNER	Annette	HUTTENHEIM
JAegli	Vincent	RHINAU
NOTHISEN	Pascal	HINDISHEIM
BOESPFLUG	Arnaud	SERMERSHEIM
SUR-RIEGEL	Anny	SAND
KJST-HIBOLD	Christa	BOLSENHEIM

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-101-1-DE
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception préfecture : 25/01/2023

WOLFF	Muriel	ERSTEIN
HEYM	Martine	ERSTEIN
ANDRES	Liliane	ERSTEIN
BALTAZAR	Zélia	ICHTRATZHEIM
THURNER	Edith	FRIESENHEIM
KREMPP	Annie	DIEBOLSEIM
SCHWARTZ	Florence	BENFELD
VALIAME	Valérie	OBENHEIM
HUMLER	Rosalie	KERTZFELD
BAUMERT	Michel	BOOFZHEIM
MISME	Isabelle	HIPSHEIM
BETZ	Françoise	MATZENHEIM

6. Vie associative et solidarités

Jacky	WOLFARTH	VP BENFELD
HARTMANN	Sébastien	NORDHOUSE
KISTNER	Audrey	WESTHOUSE
HAEREL	Marie-France	HUTTENHEIM
VU CONG	Vincent	KOGENHEIM
METZ	Bernard	OSTHOUSE
HURTER	Marthe	HINDISHEIM
GIRARD	Patrick	BOLSENHEIM
HUBER	Betty	SCHAEFFERSHEIM
WILLMANN	Fernand	SERMERSHEIM
TUSSING	Fabienne	SAND
STENGER	Alain	ERSTEIN
KOPFF HUBER	Françoise	ERSTEIN
LUTZ	Anne-Marie	ERSTEIN
HEILBRONN	Annie	BOOFZHEIM

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-101-1-DE
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception préfecture : 25/01/2023

BREGAND	Marie-Thérèse	ROSSFELD
GEYER-HEILBRONN	Nadine	OBENHEIM

7. Cadre de vie et développement durable

JEHL	Laurent	VP MATZENHEIM
SCHULTZ	Denis	VP SAND
COUSIN	Isabelle	NORDHOUSE
STRIEBEL	Christian	WESTHOUSE
SCHNEIDERLIN	Bernard	HUTTENHEIM
FORGIARINI	Guillaume	KOGENHEIM
SCHNELL	Emmanuel	OSTHOUSE
PERRAUT	Alfred	HINDISHEIM
BRONN	Estelle	DAUBENSAND
BAUMERT	Dominique	SCHAEFFERSHEIM
DROMSON	Frédéric	SERMERSHEIM
WELSCH	Adrien	ERSTEIN
HERTRICH	Claude	ERSTEIN
GILGENMANN	Grégory	ICHTRATZHEIM
HURSTEL	Hubert	ROSSFELD
GIRARD	Patrick	BOLSENHEIM
RUMBERGER	Pascal	FRIESENHEIM
KRETZ	Claude	WITTERNHEIM
HUSSELSTEIN	Arnaud	DIEBOLSEIM
GUIMIER	Stéphane	BENFELD
KNOPF	Jean-Jacques	BENFELD
LARDINAIS	François	BENFELD
HEILBRONN	Bruno	OBENHEIM
BIMBOES-OTZENBERGER	Brigitte	KERTZFELD
HEILBRONN	Monique	BOOFZHEIM

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-101-1-DE
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception préfecture : 25/01/2023

WEBER	Michael	HIPSHEIM
HOCH	Daniel	MATZENHEIM
SCHAEFFER	Philippe	GERSTHEIM
SEURET	Bernadette	LIMERSHEIM
JAegli	Vincent	RHINAU
KOESSLER	Marc	HERBSHEIM

8. Mobilités et énergies

HORNY-GONIER	Marianne	VP RHINAU
WEBER	Jean-Luc	NORDHOUSE
STRIEBEL	Christian	WESTHOUSE
BONNOT	Michel	KOGENHEIM
BRONN	Estelle	DAUBENSAND
KERN	Marie-Berthe	SCHAEFERSHEIM
RINGEISEN-MEYER	Clarisse	SERMERSHEIM
SCHULTZ	Denis	SAND
WARIN	Marc	ERSTEIN
HERTRICH	Claude	ERSTEIN
MULLER	Eddy	BOLSENHEIM
ECKLY	Christophe	ICHTRATZHEIM
SCHUHLER	Maurice	FRIESENHEIM
LOUIS	Thomas	DIEBOLSEIM
KNOPF	Jean Jacques	BENFELD
LARDINAIS	François	BENFELD
VALIAME	Valérie	OBENHEIM
METTENET	Jacques	KERTZFELD
LEYDER	Charles	BOOFZHEIM
MISME	Isabelle	HIPSHEIM
DITTLY	Marc	ROSSFELD

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-101-1-DE
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception préfecture : 25/01/2023

GIRARDEAU	Pierre	LIMERSHEIM
JECKO	Steve	GERSTHEIM

9. Sport et patrimoine

BREITEL	Jean-Jacques	VP HUTTENHEIM
KLETHI	Éric	VP BOOFZHEIM
ROHMER	Jean-Marie	NORDHOUSE
SCHNELL	Emmanuel	OSTHOUSE
FRICK	Didier	SERMERSHEIM
WILLMANN	Fernand	SERMERSHEIM
STENGER	Alain	ERSTEIN
WOLFF	Muriel	ERSTEIN
LUTZ	Anne-Marie	ERSTEIN
STADELWIESER	Jean-Jacques	SCHAEFFERSHEIM
WISSER	Michel	BOLSENHEIM
VAUTRIN	Éric	FRIESENHEIM
GARBACIAK	Nathalie	BENFELD
FAHRER	Vincent	OBENHEIM
RINGEISSEN	Jean-Pierre	KERTZFELD
WEBER	Michael	HIPSHEIM
WURRY	Sébastien	MATZENHEIM
GIRARDEAU	Pierre	LIMERSHEIM
ZEYSSOLFF	Florence	OBENHEIM
ARMAND	Loïc	HERBSHEIM



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélié STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		
	Thomas SCHULTZ		•		
	Christophe SCHWARTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-101-1-DE
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception en préfecture : 25/01/2023

48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaients absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUYOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-102

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES - Répartition 2022 du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et ses communes membres sont contributrices au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Par courrier du 3 août 2022, la Préfète de Région a notifié le montant total dû par l'ensemble intercommunal qui s'élève à 333 109 € se répartissant à hauteur de 149 092 € pour l'EPCI et à 184 017 € pour les communes.

	Montant total	Évolution N-1/N
2017	181 877 €	
2018	187 066 €	5 189 €
2019	194 979 €	7 913 €
2020	210 374 €	15 395 €
2021	265 817 €	55 443 €
2022	333 109 €	67 292 €

Le prélèvement FPIC au titre de l'exercice 2022 s'élève à 333 109 € se répartissant à hauteur de :

- 149 092 € pour l'EPCI
- 184 017 € pour les communes (détail ci-après)

Nom communes	Montant prélevé de droit commun
BENFELD	-22 242
BOLSENHEIM	-1 677
BOOFZHEIM	-4 640
DAUBENSAND	-1 881
DIEBOLSHEIM	-2 129
ERSTEIN	-51 882
FRIESENHEIM	-1 835
GERSTHEIM	-14 003
HERBSHEIM	-2 732
HINDISHEIM	-5 015
HIPSHEIM	-3 057
HUTTENHEIM	-8 876
ICHTRATZHEIM	-1 147
KERTZFELD	-3 711
KOGENHEIM	-4 375
LIMERSHEIM	-2 160
MATZENHEIM	-4 735
NORDHOUSE	-6 674
OBENHEIM	-4 672
OSTHOUSE	-2 968
RHINAU	-12 946
ROSSFELD	-2 902
SAND	-3 865
SCHAEFFERSHEIM	-2 928
SERMERSHEIM	-3 142
UTTENHEIM	-1 652
WESTHOUSE	-4 570
WITTERNHEIM	-1 503
TOTAL	-184 017

Sur proposition du Président et après avis favorable du Bureau réuni le 14 septembre 2022, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le mode de répartition dérogatoire libre de la contribution due au titre du FPIC en 2022, tel qu'exposé ci-dessus ;
- DE FIXER la part des contributions communales prise en charge par la Communauté de Communes en sus de sa contribution de droit commun soit un montant total de 333 109 € ;
- DE CHARGER le Président ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélié STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		
	Denis SCHULTZ		•		
	Debbie SCHWARTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-102-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception en préfecture : 05/10/2022

48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-103

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont
▪ conseillers suppléés : 4
▪ procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3.2

FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES N°1 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES SMICTOM

Le Président rappelle que la réglementation budgétaire en vigueur permet au Conseil Communautaire de modifier les prévisions inscrites au Budget primitif par décisions modificatives. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

Or, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget principal et sur le budget annexe des ordures ménagères relevant de la gestion du SMICTOM.

Les modifications proposées proviennent essentiellement d'éléments non connus et non prévisibles lors de la préparation budgétaire 2022.

Pour le budget principal, nous retrouvons notamment le renforcement de l'enveloppe prévue pour le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour un montant de + 67 K €. Il s'élève en effet à 333 K€ en 2022 contre 266 K€ en 2021, soit une évolution de + 25,3 %.

Nous retrouvons par ailleurs l'inscription d'un montant de 14,6 K€ en dépenses, afin de procéder au reversement à la commune de Sand, de la quote-part qui lui revient, de la subvention d'investissement attribuée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en 2021 pour la mise en œuvre des ouvrages nécessaires à une gestion alternative des eaux pluviales du périscolaire et de la salle communale à Sand.

En termes d'équilibre, l'excédent de fonctionnement 2021 repris au budget 2022, soit un montant de 1 229 K€, permet de prendre en charge ces deux nouvelles dépenses.

Enfin, suite à une erreur de saisie sous le logiciel financier intervenue lors des travaux préparatoires au vote du budget primitif 2022, il y a lieu de transférer les crédits nécessaires au versement des subventions aux missions locales de Strasbourg et Sélestat sur la nature comptable appropriée.

Pour le budget annexe des ordures ménagères relevant de la gestion du SMICTOM, nous retrouvons un transfert entre deux chapitres budgétaires afin de prendre en charge des frais bancaires facturés par la DGFIP sur les encaissements des redevances payées par les usagers.

Sur proposition du Président et après avis favorable du Bureau réuni le 14 septembre 2022, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications budgétaires en dépenses et en recettes pour chacune des sections, pour l'exercice 2022, telles que retracées dans la décision modificative du Budget Principal et du Budget annexe OM SMICTOM, figurant dans les tableaux récapitulatifs ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2022

	IMPUTATION BUDGETAIRE					
	Dépenses			Recettes		
	Article	Fonction	Montant	Article	Fonction	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Régularisation erreur d'imputation au budget principal 2022 (subventions versées aux missions locales pour l'emploi de Strasbourg et Sélestat)	63512	90	-60 000			
Total Chapitre 011- Charges à caractère général			-60 000			
Complément inscription FPIC	739223	90	67 110			
Total Chapitre 014- Atténuations de produits			67 110			
Régularisation erreur d'imputation au budget principal 2022 (subventions versées aux missions locales pour l'emploi de Strasbourg et Sélestat)	65738	90	60 000			
Total Chapitre 65- Autres Charges de gestion courante			60 000			
Virement à la section d'investissement	023		14 598			
Total mouvements dépenses de fonctionnement			81 708			
Total mouvements recettes de fonctionnement						0
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Reversement à la commune de Sand de la quote-part sur subvention d'investissement attribuée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en 2021 pour la gestion alternative des eaux pluviales du périscolaire et de la salle communale à Sand	1328	821	14 598			
Total Chapitre 13: Subventions d'investissement			14 598			
Total mouvements dépenses d'investissement			14 598			
Virement de la section de fonctionnement				021		14 598
Total mouvements recettes d'investissement						14 598

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE O.M. SMICTOM 2022

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Frais bancaires sur encaissement des redevances ordures ménagères payées par carte bancaire	627	1 500		
Total Chapitre 011		1 500		
Charges diverses de gestion courante	658	-1 500		
Total Chapitre 65- Autres Charges de gestion courante		-1 500		
Total mouvements dépenses de fonctionnement		0		
Total mouvements recettes de fonctionnement				0



Pour extrait conforme
 Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
 Le Président,
 Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
 067-200067924-20220928-2022-103-DE
 Date de télétransmission : 07/10/2022
 Date de réception préfecture : 07/10/2022

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélié STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		
	Christine SCHULTZ		•		
	Florence SCHWARTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-1081-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception en préfecture : 07/10/2022

48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaients absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- **Mme Anne-Marie LUTZ**
- **M. Christian FOUGOU**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-104.1

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont
▪ conseillers suppléés : 4
▪ procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3.3.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

Versement de la cotisation annuelle au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace (CAUE)

Par courrier daté du 26 juillet, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace (CAUE) a adressé son appel à cotisation 2022 pour un montant de 600 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- de **CONFIRMER** l'adhésion de la CCCE au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace (CAUE) ;
- d'**AUTORISER** le règlement de la cotisation annuelle 2022 de 600 €.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		
46	Denis SCHULTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-2000679243 20221007
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception en préfecture : 07/10/2022

47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-104.2

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont
▪ conseillers suppléés : 4
▪ procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3.3.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

Versement de la cotisation annuelle l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA)

L'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) a émis un appel à cotisation pour l'année 2022 pour un montant de 70 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- de **CONFIRMER** l'adhésion de la CCCE à l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) ;
- d'**AUTORISER** le règlement de la cotisation annuelle 2022 de 70 €.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Stéphane SCHENK		•		
46	Denis SCHULTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-074
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-105

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3.4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

Demande de Garantie d'emprunt – Association Eco Bio Alsace – Projet d'écolieu à Boofzheim

A l'issue de la présentation du projet d'écolieu à Boofzheim en séance le 11 mai dernier, le Bureau des Maires a émis un avis favorable de principe relatif à la garantie complémentaire à hauteur de 30 % des prêts à souscrire par l'Association Eco Bio Alsace pour la première phase de son projet.

En effet, celui-ci s'inscrit pleinement dans les objectifs d'accompagnement à la transition écologique dans laquelle notre intercommunalité s'est engagée.

Pour rappel il s'agit de développer sur le site de l'ancienne ferme Durr :

- un **lieu d'accueil** proposant
 - => des animations et des marchés éco-bio ;
 - => un magasin de produits bio locaux et écologiques ;
 - => des chantiers participatifs et apprenants... ;
- un **lieu de travail et d'expérimentation**
 - => qui pourrait accueillir une boulangerie, un atelier de vannerie, un atelier de travail du bois...
 - => et qui favorisera des techniques écologiquement innovantes (forge et cuisine solaires, phyto-épuration sur broyats de bois avec plantation de saules...)
- un **lieu de vie et d'échanges** avec :
 - => des logements et des espaces communs, un jardin partagé ;
 - => un pôle culturel et un restaurant...

L'engagement sollicité auprès de la CCCE porte sur l'acquisition et la première tranche de travaux.

Coûts

- Acquisition : 208 000€
- Travaux : 400 000€



Financements

- Prêt bancaire : 520 000€
- Prêts de particuliers : 70 000€
- Fonds propres : 33 500€
- Recettes des événements à venir
- Appel à participation libre

Deux propositions de prêt ont été communiquées le 30 juin 2022 :

Etablissement	Capital emprunté	Durée	Garantie sollicitée à hauteur de 30 % du montant à souscrire
NEF pour la Banque éthique	259 000 €	180 et 120 mois	77 700 €
Crédit coopératif	259 000 €	180 et 120 mois	77 700 €
Montant total concerné par la garantie d'emprunt sollicitée			155 400 €

Régie par les articles L.2252, 3231 et 4253 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la garantie doit respecter différents ratios. Sauf exception, elle ne doit en général pas dépasser 50 % de l'emprunt.

La CCCE s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges à hauteur de 30% du montant du prêt en cas de défaillance de l'emprunteur.

Toutefois, à la demande du Bureau des Maires, l'engagement sur la garantie d'emprunt est conditionné par la promesse d'affectation hypothécaire à conclure entre les banques et l'emprunteur.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- d'ACCORDER la garantie d'emprunt, en qualité de caution simple à hauteur de 30% de l'encours pour les prêts suivants (liste voir annexe) soit un montant de 155 400 €, sous réserve que les banques et l'emprunteur aient contractuellement convenus d'une promesse d'affectation hypothécaire au profit de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;
- d'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération et à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélien STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		
46	René SCHULTZ		•		
47	Florence SCHWARTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-195-DF
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaients absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

Strasbourg, le 20 mai 2022

ASSOCIATION ECO-BIO ALSACE
27, rue du Canal
68570 SOULTZMATT

Objet : Proposition commerciale de la Nef pour le financement d'un montant de 259 000 €

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après les termes de la proposition commerciale de la Nef concernant la création d'un éco-lieu à Boofzheim (67).

Cette proposition reste soumise à l'accord du comité des engagements de la Nef et est valable un mois à compter de la date d'envoi.

- **Prêt Long Terme sur 15 ans :**
 - Montant : **91 000 €**
 - Durée Totale : **180 mois**
 - Durée d'amortissement : **174 mois**
 - Différé d'amortissement : **6 mois**
 - Taux fixé à la date du 22/05/2022 : **2,8 %**
 - Echéances mensuelles de **636,92 €**

- **Prêt Long Terme sur 10 ans :**
 - Montant : **168 000 €**
 - Durée Totale : **120 mois**
 - Durée d'amortissement : **114 mois**
 - Différé d'amortissement : **6 mois** suite à discussion: 12 mois
 - Taux fixé à la date du 22/05/2022 : **2,4 %**
 - Echéances mensuelles de **1649,53 €**

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-105-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

La Nef est une société anonyme coopérative à capital variable, à directoire et conseil de surveillance, agréée en tant qu'établissement de crédit spécialisé par la Banque de France. RCS Lyon B 339 799 116 / NAF 6492Z / ORIAS 09050786

- Garanties prêts Long Terme :
 - Garantie proposée par le FEI EGF.
 - Caution Communauté des communes à hauteur de 30 %.

- Estimation des débours liés aux prêts Long Terme :
 - Frais de dossier prêt Moyen Terme : 1% du montant du prêt à savoir 2 590 euros HT, ramenés à 1 295 euros HT.
 - Parts de capital de la Nef : (par part de 30 euros) : 1% du montant du prêt à savoir 2 610 euros ramenés à 720 euros (24 parts de 30 euros)
 - Coût de la garantie FEI EGF : Prêt 91 K€ sur 15 ans :1070,63 € + Prêt de 168 k€ sur 10 ans :1306,32 € soit un total de 2376,95 €

- Modalités particulières :
 - Ouverture d'un compte courant Nef Pro tarifé (Frais de tenue de compte à 12 € H.T /mois). Ce compte servira au remboursement des échéances du prêt Nef et des primes AFI ESCA.
 - Domiciliation de 50 % des flux liés à l'activité de l'éco-lieu.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Olivier GUILLEMBET
Banquier Itinérant Alsace-Lorraine



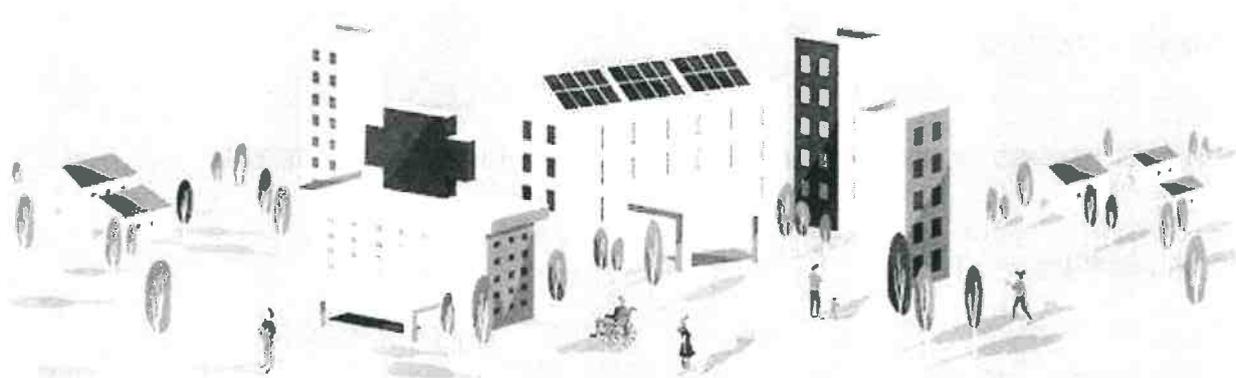
Retour à la Nef : Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Strasbourg le 15/06/2022
Bon pour accord,
pour l'association Eco Bio Alsace,
Florence KUHN, membre du Conseil collégial et trésorière



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-105-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

La Nef est une société anonyme coopérative à capital variable, à directoire et conseil de surveillance, agréée en tant qu'établissement de crédit spécialisé par la Banque de France. RCS Lyon B 339 799 116 / NAF 6492Z / ORIAS 09050786



PROPOSITION COMMERCIALE

ECO-BIO ALSACE

CREATION D'UN ECO LIEU A BOOFZHEIM (67)

Notre proposition du 22/06/2022

Objet : CREATION D'UN ECO LIEU A BOOFZHEIM (67)

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, ci-après, les éléments de notre proposition.

Nous vous laissons en prendre connaissance et nous tenons à votre disposition pour toute question.

Cette proposition est valable jusqu'au 06/07/2022.

Au-delà de cette date, une actualisation sera nécessaire.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions de croire à l'expression de nos sincères salutations.

Financement - Crédit Moyen Long Terme

Objet du financement	Achat et aménagement d'un éco-lieu à Boofzheim
Emprunteur	ECO-BIO
Nature du financement	MLT
Montant du projet	182 000 €
Montant financé	91 000 €
Part financée	50,00 %
Durée (en mois)	180
Nature du taux	fixe
Taux	2,80 %
Périodicité de remboursement	mensuelle
Type d'amortissement	Amortissement progressif à échéances constantes
Type de différé d'amortissement	partiel
Différé d'amortissement (en mois)	6
Durée du préfinancement (en mois)	12
Frais de dossier - commissions	1295 euros HT.
Garantie(s)	Garantie proposée par le FEI EGF Caution de Communauté de commune à hauteur de 30 % de l'encours.
Indemnité de remboursement anticipé	selon les conditions en vigueur
Conditions préalables au versement des fonds	Obtention de la caution de la communauté e commune ou d'une collectivité
Durée limite de tirage	21/06/2023

*La souscription de ce produit est conditionnée à l'étude et à la validation par notre établissement.
Pour tout produit d'assurance proposé, merci de consulter l'Ipipid – Document d'information sur le produit d'assurance - en suivant le lien ci-après : <https://www.credit-cooperatif.coop/Directive-de-Distribution-d-Assurances-DDA>
Nous vous invitons à prendre connaissance de ce produit en vous rendant sur notre site <https://www.credit-cooperatif.coop/Entreprises/Financements/Prets-classiques-a-moyen-long-terme>*

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-105-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Document confidentiel – Non contractuel – Document valable jusqu'au 06/07/2022

Financement - Crédit Moyen Long Terme

Objet du financement	CREATION D'UN ECO LIEU A BOOFZHEIM
Emprunteur	ECO BIO ALSACE
Nature du financement	MLT
Montant du projet	168 000 €
Montant financé	336 000 €
Part financée	50,00 %
Durée (en mois)	120
Nature du taux	fixe
Taux	2,40 %
Périodicité de remboursement	mensuelle
Type d'amortissement	Amortissement progressif à échéances constantes
Type de différé d'amortissement	partiel
Différé d'amortissement (en mois)	6
Durée du préfinancement (en mois)	12
Frais de dossier - commissions	Frais total pour les deux tranches : 1295 Euros
Garantie(s)	Garantie proposée par le FEI EGF Caution de la communauté de commune
Indemnité de remboursement anticipé	selon les conditions en vigueur
Conditions préalables au versement des fonds	Obtention de la caution de la communauté de commune
Durée limite de tirage	12 mois

*La souscription de ce produit est conditionnée à l'étude et à la validation par notre établissement.
Pour tout produit d'assurance proposé, merci de consulter l'Ipipid – Document d'information sur le produit d'assurance - en suivant le lien ci-après : <https://www.credit-cooperatif.coop/Directive-de-Distribution-d-Assurances-DDA>
Nous vous invitons à prendre connaissance de ce produit en vous rendant sur notre site <https://www.credit-cooperatif.coop/Entreprises/Financements/Prets-classiques-a-moyen-long-terme>*

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-105-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Document confidentiel – Non contractuel – Document valable jusqu'au 06/07/2022

Engagement commercial

50 % des flux générés par l'activité de l'Eco-lieu

Pour l'établissement :

MR PARAT THIERRY
CHARGE AFFAIRES ESI

Mme WATRIN TAGLANG
DIRECTRICE REGIONALE

Cette proposition est réalisée à partir des informations que vous nous avez communiquées. Nous attirons votre attention sur le fait que la proposition, selon sa nature, pourra être adaptée en fonction des documents et justificatifs remis et susceptibles d'être demandés par notre établissement.

Elle ne s'apparente ni à un accord de principe ni à un contrat qui, le cas échéant, devra être formalisé par un acte séparé.

L'inexactitude ou la modification des éléments fournis entraînera une nouvelle étude.

Notre proposition est valable jusqu'au 06/07/2022. Passé ce délai, elle deviendra caduque de plein droit.

Notre établissement se réserve la possibilité d'émettre une nouvelle proposition en considération des nouvelles conditions du marché et/ou de l'actualisation de votre situation.

Vous trouverez ci-joint à la présente nos conditions tarifaires en vigueur correspondant à la proposition. Pour obtenir plus d'informations, contactez-nous.

RGPD - Protection des données personnelles :

Dans le cadre de notre relation, le Crédit Coopératif recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de votre famille...).

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment, sur notre site internet <https://www.credit-cooperatif.coop/Protection-des-Donnees-a-Caractere-Personnel> ou en obtenir un exemplaire auprès de votre agence.

Le Crédit Coopératif communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-105-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Document confidentiel – Non contractuel – Document valable jusqu'au 06/07/2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-106

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont
▪ conseillers suppléés : 4
▪ procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3.5

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES - Programme LEADER 2023-2027 - Demande de subvention - Dépôt de la candidature du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale, conjointement avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

La mesure LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) constitue un programme de soutien à des territoires ruraux et péri-urbains, cofinancés au titre du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) par l'Union Européenne dans le cadre du 2ème pilier de la PAC.

L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux (mobilité, transition écologique, attractivité, etc.).

En d'autres termes, LEADER accompagnera des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés constituant des GAL (Groupe d'Action Locale).

Cet accompagnement se traduira par le subventionnement de projets éligibles au regard de la stratégie établie étant précisé que le fond communautaire octroyé pour la période 2023-2027 devrait être compris entre 1 à 2 millions d'euros par GAL retenu.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale, en partenariat avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE), a candidaté début 2022 à l'Appel à Manifestation d'Intention pour la période 2023-2027 initié par la Région Grand-Est (Autorité de gestion régionale).

Cette candidature conjointe, acceptée par l'Autorité de gestion régionale, a trouvé son fondement dans les liens étroits et historiques qui unissent les deux structures, tant s'agissant de la proximité géographique que des enjeux communs de ces territoires.

A l'issue de cette première phase, un appel à candidatures a été lancé pour procéder à la sélection des futurs GAL et dont les candidatures doivent impérativement être remise avant le 12 octobre 2022.

Celle-ci est irriguée par les nombreux documents cadres que compte le territoire à l'échelle du PETR (Pacte territorial de relance et de transition écologique, le plan climat air énergie, le projet alimentaire territoriale, etc.) mais aussi des Communauté de Communes (Opération de revitalisation du Territoire, Dispositif « Petites Villes de Demain », Projets de territoires, etc.).

En plus de ce corpus documentaire, différents ateliers ont été organisés pour nourrir cette réflexion. Ainsi, une cinquantaine d'acteurs de la vie associative, économique, sociale et sociétale de l'Alsace Centrale se sont réunis le 20 juillet dernier afin de partager les constats, mettre en avant les perspectives communes, les divergences, et les pistes d'évolution.

Le 6 septembre, ce sont peu ou prou ces mêmes acteurs qui se sont retrouvés pour identifier les enjeux prioritaires en Alsace centrale et poser les axes directeurs du futur GAL si la candidature du PETR et de la CCCE devait être retenue.

L'ensemble de ces documents et ateliers permettront d'établir la stratégie LEADER du PETR /CCCE pour la période 2023-2027 et le plan d'actions afférent, lesquels seront traduits au sein du dossier de candidature remis à la Région Grand-Est.

- VU l'appel à candidatures lancé par la Région Grand-Est pour procéder à la sélection des futurs Groupes d'Action Locale (GAL) ;**
- VU la délibération du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale adoptée le 5 septembre 2022 ;**
- VU la demande de subvention par courrier du 2 mars 2022 au titre du soutien préparatoire du programme LEADER 2023-2027**

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de répondre à cet appel à candidatures conjointement avec le PETR

le Conseil Communautaire décide unanimement:

- **D'APPROUVER l'opportunité pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de candidater conjointement avec Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale à l'appel à candidatures pour le prochain programme LEADER 2023-2027 ;**
- **D'APPROUVER la demande de subvention FEADER au soutien préparatoire du programme LEADER 2023- 2027 et le plan de financement afférent**
- **D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.**



**Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL**

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélié STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		
46	Denis SCHULTZ		•		
	Christophe SCHWARTZ		•		
	Alain STENGER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067824-20220528_2622406-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception en préfecture : 05/10/2022

49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaients absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUYOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-107

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES Tableau des effectifs (création/transformation/suppression)

Le Président expose que dans une optique de clarification du tableau des effectifs, il convient de supprimer la plupart des postes vacants pour des raisons historiques, mais dont notamment les agents qui les occupaient ont été remplacés par des agents détenant un autre grade.

Il convient donc de supprimer les postes suivants :

Filière administrative :

- Deux postes d'attaché territorial
- Trois postes de rédacteur principal première classe
- Trois postes d'adjoint administratif principal première classe
- Trois postes d'adjoint administratif principal deuxième classe

Filière technique :

- Deux postes de technicien principal deuxième classe
- Deux postes d'agent de maîtrise principal
- Neuf postes d'adjoint technique principal première classe
- Dix postes d'adjoint technique principal deuxième classe

Filière animation :

- Un poste d'adjoint d'animation première classe
- Quatre postes d'adjoint d'animation principal deuxième classe

Filière sportive :

- Un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal première classe

Filière culturelle :

- Deux postes de bibliothécaire principal
- Deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal deuxième classe
- Trois postes d'adjoint du patrimoine principal de première classe

En outre, afin de pérenniser des postes ayant vocation à être occupés par des agents permanents mais actuellement pourvus par des agents non permanents, il convient de régulariser la situation en créant les postes permanents suivants :

Filière administrative :

- Trois postes de rédacteur
- Trois postes d'adjoint administratif

Filière technique :

- Un poste de technicien
- Trois postes d'adjoint technique

Filière animation

- Un poste d'animateur principal deuxième classe
- Vingt-six postes d'adjoint territorial d'animation

Filière culturelle :

- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique première classe

En conséquence et vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique réuni le 21 septembre 2022, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le tableau des effectifs ci-après, intégrant ces régularisations et arrêté comme suit :

Grades ou emplois	CATEGORIE	Effectifs budgétaires au 01/01/2022 + délibérations modificatives 2022	Effectifs pourvus au 01/01/2022	Effectifs budgétaires au 01/09/2022 CCCE complet	Effectifs pourvus au 01/09/2022 CCCE Complet
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des services	A	2	2	2	2
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ATTACHES TERR. HORS CLASSE	A	2	2	2	2
ATTACHÉ PRINCIPAL	A	5	5	5	5
ATTACHÉ TERRITORIAL	A	16	9	14	9
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ÈRE CL	B	10	7	7	7
RÉDACTEUR PRINCIPAL 2ÈME CL	B	3	2	3	3
RÉDACTEUR	B	5	4	8	3
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ÈRE CL	C	15	12	12	11
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2ÈME CL	C	9	6	6	6
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	15	14	18	16

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-107-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

FILIERE TECHNIQUE					
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	1	1	1	1
INGENIEUR HORS CLASSE	A	1	1	1	1
INGÉNIEUR	A	2	1	2	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ÈRE CL.	B	5	4	5	4
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ÈME CL.	B	7	6	5	5
TECHNICIEN	B	1	1	2	2
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	C	8	7	6	6
AGENT DE MAÎTRISE	C	2	2	2	2
ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1È CL.	C	18	10	9	9
ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2È CL.	C	33	25	23	23
ADJOINT TECHNIQUE	C	44	43	47	46
FILIERE SOCIALE					
ATSEM PRINCIPAL 2ÈME CLASSE	C	8	6	8	6
ATSEM PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE	C	15	14	15	14
FILIERE MEDICO SOCIALE					
EDUCATEUR INES ENFANTS HORS CLASSE	A	0	0	0	0
EDUCATEUR INES ENFANTS	A	3	1	3	2
FILIERE SPORTIVE					
EDUCATEUR APS PRINCIP 1ÈRE CL.	B	4	3	3	3
EDUCATEUR TERRITORIAL APS	B	6	5	6	5

FILIERE CULTURELLE					
BIBLIOTHECAIRE PPAL	A	3	1	1	1
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL	A	1	1	1	1
ATTACHE CONSERVAT. PATRIMOINE	A	3	2	3	2
ASSIST.CONSERVAT.PRINC.1ere CL.	B	1	1	1	1
ASSIST.CONSERVAT.PRINC.2ÈME CL.	B	3	2	3	2
ASSISTANT DE CONSERVATION PAT.	B	1	1	2	2
ASSIST ENS ARTIST PRINC 1È CL	B	5	5	6	6
ASSIST ENS ARTIST PRINC 2È CL	B	30	26	28	26
ASSISTANT ENS ARTISTIQUE	B	1	1	1	1
ADJOINT PAT PRINCIPAL 2ÈME CL	C	1	1	1	1
ADJOINT PAT PRINCIPAL 1ÈRE CL	C	5	2	2	2
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	4	3	4	4
FILIERE ANIMATION					
ANIMATEUR	B	9	9	9	9
ANIMATEUR PRINC 2è CL	B			1	1
ADJOINT ANIMATION PRINC 1È CL	C	4	3	3	3
ADJOINT ANIMATION PRINC 2ÈM CL	C	17	12	13	12
ADJOINT D'ANIMATION	C	84	83	110	78
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
CHEF SERV PRINC 1ÈRE CL PM	B	1	1	1	1
BRIGADIER CHEF PRINC POL MUNIC	C	6	6	6	6
GARDIEN-BRIGADIER	C	1	1	1	1
TOTAL (hors les emplois fonctionnels)		418	352	410	353



Pour extrait conforme
 Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
 Le Président,
 Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélien STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		
46	Denis SCHULTZ		•		
47	Lorenz SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-107-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaients absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- **Mme Anne-Marie LUTZ**
- **M. Christian FOUGOU**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-108

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont
▪ conseillers suppléés : 4
▪ procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des autorisations spéciales d'absence (ASA)

L'article 59 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit la possibilité d'accorder aux agents des autorisations spéciales d'absence, distinctes des congés annuels.

Selon la source juridique dont elles résultent, on peut distinguer les autorisations dont les modalités précisément définies s'imposent à l'autorité territoriale (pour l'exercice des mandats syndicaux ou locaux, par exemple), de celles laissées à l'appréciation des pouvoirs locaux (pour événements familiaux, par exemple).

Concernant les autorisations pour événements familiaux, l'article 59-3° prévoyait la parution d'un décret d'application pour en fixer les modalités. Cependant, ce texte n'ayant jamais vu le jour, la détermination des ASA relève de notre établissement, en vertu de ses compétences générales en matière d'organisation des services et du temps de travail (article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984).

Il convient aujourd'hui de mettre à jour le tableau des ASA en y intégrant notamment les dernières évolutions relatives à la perte d'un ascendant ou d'un descendant.

En conséquence et vu l'avis favorable rendu par le Comité technique réuni le 21 septembre 2022, le Conseil Communautaire décide unanimement d'adopter le tableau des ASA mis à jour ci-après :

Objet	Durée	Remarque
ASA concernant la famille		
Mariage ou PACS de l'agent	5 jours	Sur présentation d'un justificatif Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale (max. 48h)
Mariage d'un enfant	2 jours 1 jour	
Mariage d'un ascendant, beaux parents, frères et sœurs, tante, oncle, neveu nièce	1 jour	
Décès du conjoint, père, mère, enfant.	5 jours 2-jours	
Décès d'un enfant (de moins de 25 ans)	7 jours+8 jours qui peuvent être fractionnés et pris dans un délai d'un an à compter du décès (accordée de plein droit)	
Décès beaux-parents (parents du conjoint) Décès oncle ou tante, neveu nièce, beau-frère,	1 jour	

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-108-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

Décès sœur, frère, autres ascendants	3 jours	
Maladie très grave des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle sœur	1 jour	
Maladie très grave du conjoint, d'un enfant ou d'un parent (père, mère), beau-père, belle-mère	3 jours	
Baptême, communion, profession de foi et confirmation d'un enfant*	1 jour	Sur présentation d'un justificatif
*Des demandes d'ASA pourront être étudiées au cas par cas pour des fêtes équivalentes au baptême, à la communion, à la profession de foi ou à la confirmation d'un enfant pour un agent pratiquant une autre religion. Ces demandes d'ASA seront étudiées et accordées le cas échéant dans les mêmes conditions que les ASA pour baptême, communion, profession de foi et confirmation d'un enfant. La durée maximale de l'ASA pouvant être accordée à ce titre est d'un jour.		
Décès d'un collègue ou d'un élu de la comcom ou des communes membres	1 heure Durée de la cérémonie + temps de trajet	Sous réserve que les obsèques se déroulent sur la commune de travail. Sous réserve que les obsèques se déroulent dans l'une des communes membres de l'intercommunalité.
Naissance ou adoption	3 jours pris dans les 15 jours qui suivent l'évènement (cumulable avec le congé de paternité)	Accordée de droit au parent qui ne bénéficie pas du congé de maternité ou d'accueil de l'enfant Sur présentation d'un justificatif
ASA liées à la vie courante		
Déménagement de l'agent	3 jours	Majorable de 48h en fonction des délais de route.
Concours ou examen lié à la FPT	Durée de l'épreuve et délai de route	
ASA liées à la maternité		
Aménagement des horaires de travail	Dans la limite d'une heure par jour (non récupérable)	Autorisation accordée sur demande de l'agent et sur avis du médecin de prévention, à partir du 3ème mois de grossesse compte tenu des nécessités des horaires du service
Séances préparatoires à l'accouchement	Durée de la séance	Autorisations accordées après avis du médecin de prévention lorsque ces séances ne peuvent avoir lieu en dehors des heures de travail
Examens médicaux obligatoires	Durée de l'examen	Accordées de droit pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement
Allaitement	Dans la limite d'une heure par jour à prendre en 2 fois	Autorisation susceptible d'être accordée en raison de la proximité du lieu où se trouve l'enfant et sous réserve des nécessités de service
Assistance médicale à la procréation	Durée des actes médicaux nécessaires	Autorisation accordée sous réserve des nécessités de service, y compris au conjoint de la femme

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-108-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

ASA accordées aux parents d'élèves		
Rentrée scolaire	Facilités horaires dans la limite d'une heure le jour de la rentrée scolaire	Accordée aux pères ou mères de famille ainsi qu'aux personnes ayant seules la charge d'un ou plusieurs enfants, sous réserve que ceux-ci soient inscrits dans un établissement d'enseignement préélémentaire ou élémentaire ou entrent en classe de sixième.
Réunions de parents d'élèves	Durée de la réunion et délai de route	Accordés pour les réunions de comité de parents, de conseil d'écoles maternelles et primaires, ainsi que les commissions permanentes, conseils d'administration et conseils de classe pour les établissements secondaires. Peuvent également être accordées aux agents désignés pour assurer, dans le cadre d'une commission spéciale placée sous l'autorité d'un directeur d'école, l'organisation et le bon déroulement des élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école.
ASA liées à des motifs civiques		
Juré d'assises	Durée de la session	Accordée de droit
Electeur, assesseur, délégué lors des élections aux organismes de Sécurité sociale	Jour du scrutin	Autorisation susceptible d'être accordée, sur présentation d'un justificatif et sous réserve des nécessités du service
Membres des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales	Durée des séances plénières ou commissions	
Membres d'un conseil d'administration d'une mutuelle, Union ou Fédération	Durée des séances du conseil ou commission	
Sapeur-pompiers volontaires	Durée de la formation initiale, de la formation de perfectionnement ou des interventions	Peut être refusée en cas de nécessité impérieuse de service Obligation de motivation, notification à l'agent et transmission au SDIS (fait l'objet d'une convention à la 3CE)
Agents âgés de 16 à 25 ans participant à l'appel de préparation à la défense	1 jour	De droit
Don du sang	Durée maximum égale au temps nécessaire au déplacement entre lieu de travail et lieu de prélèvement et durée du prélèvement	Autorisation sous réserve des nécessités de service

ASA pour fêtes religieuses		
Communauté arménienne Fête de la Nativité Fête des Saints Vartanants Commémoration du 24 avril	Jour de la fête ou de l'évènement	Autorisation susceptible d'être accordée sous réserve des nécessités de service. Cette liste est indicative : toute demande d'autorisation d'absence doit être étudiée au cas par cas, y compris pour une fête qui ne serait pas mentionnée dans la circulaire (CE 26 oct. 2012 n°346648)
Confession israélite : Chavouot Roch Hachana Yom Kippour		
Confession musulmane : Al Mawlid Ennabi Aid El Fitr Aid El Adha		
Fêtes orthodoxes : Théophanie : Calendrier grégorien Calendrier julien Grand vendredi Saint Ascension		
Fête bouddhiste : Fête du Vesak		



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		
	Denis SCHULTZ		•		
	René SCHWARTZ		•		

Accusé de réception en date du 07/10/2022
067-200067924-20220928-2022-108-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préalable : 07/10/2022

48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaients absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-108-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-109

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont
▪ conseillers suppléés : 4
▪ procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES Création de quatre emplois d'agent recenseur pour les communes d'Erstein, d'Ichtratzheim et de Limersheim

Le Président expose que les communes d'Erstein, d'Ichtratzheim et de Limersheim relevant du service commun sont concernées par la prochaine campagne de recensement conduite par l'INSEE.

Chacune de ces communes souhaitent disposer d'agents recenseurs temporaires et de proposer le montant des rémunérations afférentes afin que la Communauté de Communes puisse créer les postes nécessaires.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- la création de deux postes d'agent recenseur à effet du 1er janvier 2023, l'un pour la commune d'ICHTRATZHEIM et l'autre pour la commune de LIMERSHEIM
- la création de deux postes d'agents recenseurs avec effet au 1er janvier 2023 pour la commune d'ERSTEIN,
- la fixation des rémunérations et indemnités comme suit :
 - Une journée de formation des agents : 65 €
 - 1 demi-journée de formation des agents : 32,50 €
 - Par feuille de logement : 5 €
 - Participation forfaitaire aux frais de déplacement : 125 €

Les charges sociales sont en sus.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-110

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4.4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES - FINANCES Attribution de subvention à l'Amicale du Personnel de la CCCE

Par courrier daté du 8 mars 2022, le Président de l'Amicale du Personnel de la CCCE a transmis une demande de subvention au titre de l'année 2022 pour un montant de 5 985 €. Comme chaque année, ce montant résulte d'une participation de la CCCE s'élevant à 45 € par an et par membre de ladite Amicale. Celle-ci permet à l'Amicale de faire bénéficier ses adhérents de prestations diverses (naissances, mariages, bon de rentrée scolaire, bons de Noël, participations aux sorties...).

Elle revendique 133 membres cotisant à hauteur de 42 € par an.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement le versement d'une subvention de 5 985 € au titre de l'année 2022.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		
46	Denis SCHULTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-3022022-2022-09-02
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUYOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-111

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMANDE PUBLIQUE - Avenant contrat de DSP Fourrière

La convention en l'état permet au concessionnaire de facturer les frais de fourrière au propriétaire en respectant les plafonds fixés par arrêté ministériel des montants de chaque opération

Le concessionnaire a la faculté également de présenter ses demandes d'indemnisation des opérations effectuées dans l'hypothèse où le propriétaire du véhicule mis en fourrière est inconnu, insolvable ou introuvable, à l'autorité concédante trimestriellement."

Ainsi, l'article 4) b) de la convention prévoit que la CCCE aura à charge d'indemniser le concessionnaire pour les opérations effectuées dans le cas où le propriétaire du véhicule mis en fourrière s'avèrerait inconnu, insolvable ou introuvable dans la limite d'un forfait que le candidat précise dans la remise de son offre, forfait établi en tenant compte des tarifs de chaque opération fixés par arrêté ministériel.

Toutefois, la convention ne prévoit pas le dispositif qui consiste en la substitution du délégataire par le délégant pour recouvrer les sommes non perçues par le délégataire.

Si cette faculté n'est pas ouverte de plein droit, car on pourrait considérer que dans un souci de bonne gestion dans le cadre de l'économie générale du contrat, cette faculté lui soit implicitement ouverte, il est proposé d'adopter un avenant n°1 à cette convention selon les termes suivants afin de prévoir cette possibilité de substitution du concessionnaire par l'autorité délégante en créant un article 4 c)

Article 4 c)

" En cas d'échec du recouvrement par le concessionnaire de la somme due par le propriétaire au titre des frais de fourrière, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein devra facturer directement le propriétaire de la somme correspondant aux frais de fourrière dus par ledit propriétaire en appliquant les tarifs maxima fixés par arrêté ministériel. "

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants,
Vu la délibération approuvant ladite convention,
Vu la convention de délégation de service public de la fourrière intercommunale,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public relative à la fourrière portant ajout d'un article 4 c) :

" article 4 c) En cas d'échec du recouvrement par la concessionnaire de la somme due par le propriétaire au titre des frais de fourrière, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein devra facturer directement le propriétaire de la somme correspondant aux frais de fourrière dus par ledit propriétaire en appliquant les tarifs maxima fixés par arrêté ministériel."

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 susvisé ainsi que tout document à cet effet.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	René SCHENK		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-111-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

46	Denis SCHULTZ		•		
47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUYOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-112

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6.1

ÉCONOMIE ET EMPLOI - ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - ZA Gaenshecklen à RHINAU Acquisition complémentaire de parcelles communales

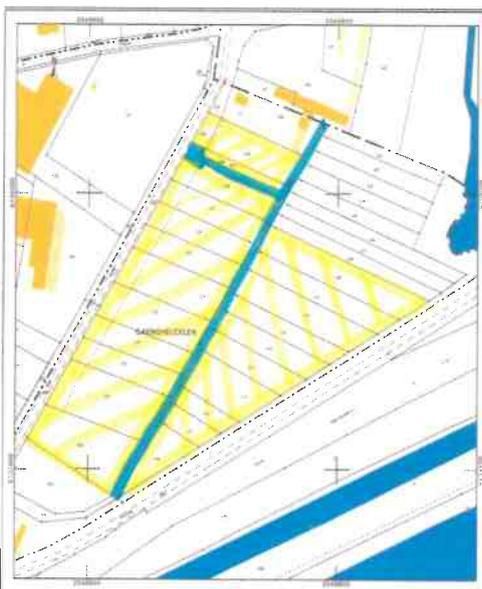
M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, expose que suite au transfert de la compétence relative aux Zones d'Activités Economiques (ZAE) intervenue en 2017, la Communauté de Communes avait acquis un certain nombre de parcelles communales au moment du transfert de la zone artisanale Gaenshecklen à RHINAU.

Dans le cadre de la viabilisation de la seconde tranche de ladite zone artisanale a été relevé que des parcelles communales avaient été omises dans la cession et dans l'acte de vente intervenu au moment du transfert.

Afin de mener à bien l'aménagement projeté de la zone et ainsi permettre un développement économique territorial de qualité et qui réponde aux besoins des entreprises, il est nécessaire - dans le cadre de la réalisation du lotissement d'activités - d'acquérir les parcelles ci-dessous :

- Ban communal de RHINAU section 16 parcelles n°667, 668 (division parcellaire en cours) et 669, d'une surface totale d'environ 1.445m²* ;

*sera confirmé par arpentage



Il est proposé d'acquérir ces terrains sur la base des conditions de transfert initial, au prix de 400 €/are, soit un total d'environ 5.780 €.

Mme Marianne HORNY-GONIER et M. Vincent JAEGLI ne prennent pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- d'ACQUERIR, dans le cadre de l'aménagement de la ZA « Gaensheckien » à RHINAU, les parcelles cadastrées commune de RHINAU - section 16, parcelles n°667 – 668 (division parcellaire en cours) et 669 propriétés de la commune de Rhinau au prix de 400 € / are, soit environ 5.780 € au total (ce montant sera ajusté suite à l'arpentage de la parcelle n°668) ;
- de PROCEDER à cette mutation au travers d'un acte administratif ;
- d'AUTORISER le Président à signer l'acte administratif et toute pièce nécessaire à cette acquisition.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marthe HURTER		•		
26	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
27	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
28	Laurent JEHL		•		
29	David JOURNET		•		
30	Marie-Berthe KERN		•		
31	Audrey KISTNER		•		
32	Éric KLETHI		•		
33	Jean-Jacques KNOPF		•		
34	Julien KOEGLER		•		
35	Daniel KOEHLER		•		
36	Françoise KOPFF-HUBER		•		
37	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
38	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
39	Pascal NOTHISEN		•		
40	Jean-Marie ROHMER		•		
41	Philippe ROME		•		
42	Stéphane SCHAAL		•		
43	Rémy SCHENK		•		
44	Denis SCHULTZ		•		
45	Florence SCHWARTZ		•		
46	Alain STENGER		•		
	Muriel STORCK		•		
	Christine TRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220920_2022-12-15
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception en préfecture : 07/10/2022

49	Anny SUR-RIEGEL		•		
50	Valérie VALIAMÉ		•		
51	Annette WAGNER		•		
52	Claude WEIL		•		
53	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
54	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			54	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- **Mme Anne-Marie LUTZ**
- **M. Christian FOUYOU**

N'ont pas pris part au vote :

- **Marianne HORNY-GONIER**
- **Vincent JAEGLI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-113

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6.2

ÉCONOMIE ET EMPLOI - ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - ZA Gaenshecklen à RHINAU Approbation du projet et fixation du prix de cession des terrains

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, expose que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaite aménager environ 85 ares sur les 4 hectares disponibles sur la 2nde tranche de la zone d'activités économique de Rhinau pour répondre à des demandes d'entreprises locales.

Le projet d'aménagement consiste à créer 2 lots viabilisés de 31 et 52 ares, sur la partie sud du périmètre IAUX inscrit au PLU. L'aménagement s'articule autour d'une chaussée de 6,50 m de large, un trottoir d'environ 1,40 m de largeur, 8 places de stationnement plus une place PMR. La chaussée qui desservira les 2 lots créés mesure environ 130 ml. Une reprise supplémentaire de la chaussée existante sur 350 ml jusqu'au bout de la rue Kehle est nécessaire pour le passage des bus de la CTBR qui desservent le collège de Rhinau.

Le permis d'aménager a été déposé le 17/06/2022 et est en cours d'instruction jusqu'au 17/09/2022.

Un dossier au cas par cas avec incidence Natura 2000 a été déposé le 19/07/2022, une demande de compléments a été réceptionnée le 25/08/2022. Un dossier de « Porter A Connaissance » a également été déposé le 04/07/2022 et n'a pas donné lieu à des remarques.

Le coût des travaux suscités est estimé à 590.000 € HT, hors travaux de raccordement électrique et fibre optique pour lesquels des chiffrages sont en cours par les concessionnaires. Ce coût se décompose de la manière suivante :

- Travaux de voirie : 300.000 € HT
- Travaux d'assainissement : 90.000 € HT
- Travaux d'AEP : 50.000 € HT
- Travaux d'éclairage et réseaux secs : 100.000 € HT
- Travaux d'espaces verts : 50.000 € HT

La consultation des entreprises pour la réalisation de l'opération sera effectuée dès à présent, mais la notification du marché de travaux n'interviendra qu'après l'approbation du premier projet d'acquisition.

Le prix de cession des terrains est déterminé à partir du bilan prévisionnel de la zone en question, à savoir la totalité de la surface IAUX inscrite au PLU (4 hectares au complet), de manière à permettre à la Communauté de Communes d'équilibrer financièrement à terme l'opération sur la base des

éléments connus à ce jour.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- d'APPROUVER les éléments de la phase PRO pour l'aménagement de la tranche 2 de la ZAE Gaenshecklen à Rhinau, pour un montant estimatif de 590.000,- € HT ;
- de FIXER le prix de cession des terrains à 35 € HT/m² pour les demandes réceptionnées à la Communauté de Communes antérieurement à la date de la présente délibération ;
- de FIXER le prix de cession des terrains minimal de 42 € HT/m² (valeur définie avec les éléments connus à ce jour) pour les demandes réceptionnées à la Communauté de Communes postérieurement à la date de la présente délibération ;
- d'AUTORISER le Président à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de l'opération d'aménagement de la tranche 2 de la ZAE Gaenshecklen de Rhinau.

Pour extrait conforme



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphane Schaal", written over the printed name.

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
	Renay SCHENK		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220915
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

46	Denis SCHULTZ		•		
47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaients absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUYOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-114

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers supplés : 4
- procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6.3

ÉCONOMIE ET EMPLOI - ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - ZA Gaenshecklen à RHINAU Cahier des charges de cession de terrain

Le cahier des charges a pour objet de fixer les règles de caractère privé de la seconde tranche du lotissement de la zone artisanale Gaenshecklen sur le ban communal de RHINAU. Ces règles s'ajoutent aux dispositions contenues dans le règlement du document d'urbanisme de RHINAU et à celles contenues dans le règlement du lotissement.

Il fixe les conditions applicables aux colotis ainsi qu'aux ventes ou locations qui seront consenties par les colotis, de même que les conditions de revente ou locations successives qui pourront être consenties.

Le cahier des charges se divise en trois parties :

1. Objet de la cession ou de la location ;
2. En complément de l'acte de vente de concession ou de location, les obligations respectives de la CCCE et du constructeur, acquéreur ;
3. Les règles d'usage, les servitudes et les modalités de gestion des ouvrages d'intérêt collectif.

Le document s'imposera :

- dans les rapports du lotisseur et des propriétaires des lots ;
- dans les rapports des propriétaires entre eux et ce sans limitation de durée.

Le cahier des charges est opposable à et pour quiconque détient ou occupe, à quelque titre que ce soit, même à titre d'héritier, donataire ou bénéficiaire d'apport en société, tout ou partie du lotissement.

A cet effet, il doit être rappelé ou annexé à tout acte translatif ou locatif des parcelles par reproduction in extenso à l'occasion de chaque vente, revente ou location successive.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement d'adopter le cahier des charges de cession de terrain de la seconde tranche de la zone artisanale Gaenshecklen à RHINAU.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélié STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Denis SCHENK		•		
46	Denis SCHULTZ		•		

Accusé de réception en date du 07/10/2022
 067-200067924-20220928-2022-114-DE
 Date de télétransmission : 07/10/2022
 Date de réception préfecture : 07/10/2022

47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Étaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-115

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8

ÉCONOMIE ET EMPLOI - Taxe d'aménagement - Reversement de tout ou partie de la part communale à l'intercommunalité

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, rappelle que la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département.

Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- permis de construire
- permis d'aménager
- autorisation préalable.

L'article 109 de la loi de finances pour 2022 a modifié les modalités de partage de la taxe d'aménagement (TA) entre les communes et leur EPCI à fiscalité propre. En effet, à compter du 1er janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement sont dans l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe à leur intercommunalité, ce qui était facultatif jusqu'à présent.

La loi indique que le partage est obligatoire, il ne peut donc pas être refusé ni par la commune, ni par l'intercommunalité. Le partage doit faire l'objet de délibérations concordantes du conseil municipal concerné et du conseil communautaire, en tenant compte de la charge des équipements publics relevant de chacun. Cela peut donc se traduire par le reversement d'un pourcentage, d'un montant ou d'une fraction ou tout autre dispositif qui doit faire l'objet d'un accord à l'échelle locale.

Au niveau du territoire intercommunal et dans le cadre du travail en cours sur l'élaboration d'un schéma directeur des zones d'activités économiques, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein avait engagé courant 2021 une réflexion sur le reversement de tout ou partie de la part communale de la taxe d'aménagement sur les zonages économiques dont elle assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion à savoir :

- Parc d'Activités des Nations Benfeld-Sand à BENFELD et SAND ;
- ZI Krafft et Parc d'Activités du Pays d'Erstein à ERSTEIN ;
- ZA le Ried à GERSTHEIM ;
- ZA Kaltau à HINDISHEIM ;
- ZA Gaenshecklen à RHINAU.

Des discussions ont été ainsi engagées avec l'ensemble des communes concernées pour identifier les modalités de partage possible. Des grands principes ont été arrêtés permettant d'homogénéiser l'organisation du reversement de la TA de l'ensemble des zonages d'activités économiques réparties sur le territoire de la communauté de communes et dont elle a la gestion suite au transfert, à savoir un :

- reversement à 100% : pour les ZAE ou partie de ZAE créées par l'intercommunalité,
- reversement à 50%-50% : pour les ZAE ou parties de ZAE créées par les communes avant le transfert.

Sur ces grands principes, des conventions individuelles de reversement par commune ont été établies afin de préciser les conditions et les modalités de reversements, ainsi que l'identification des parcelles concernées et la quote part appliquées pour chacune d'elle.

Tout en rappelant son accord sur les termes du projet de délibération proposée, M. Denis SCHULTZ exprime toutefois des craintes quant à la mise en œuvre de ces dispositions par les services de l'Etat. Le Président indique avoir eu des assurances de leur part. Ils seraient opérationnels pour traiter les données et assurer une traçabilité du produit de cette taxe.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- **d'ADOPTER le principe de reversement à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de la part communale de la taxe d'aménagement, sur le périmètre des zones d'activité économique communales, suivant les modalités suivantes :**
 - reversement à 100% : pour les ZAE ou partie de ZAE créées par l'intercommunalité ,
 - reversement à 50%-50% : pour les ZAE ou parties de ZAE créées par les communes avant leur transfert ;
- **d'APPROUVER les conventions de reversement avec les communes de Benfeld, d'Erstein, de Gerstheim, de Hindisheim, de Rhinau et de Sand précisant la quote part à reverser à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein par les communes pour chaque parcelle concernée ;**
- **d'AUTORISER le Président à signer la convention et ses éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée et ayant délibéré de manière concordante,**
- **d'AUTORISER le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

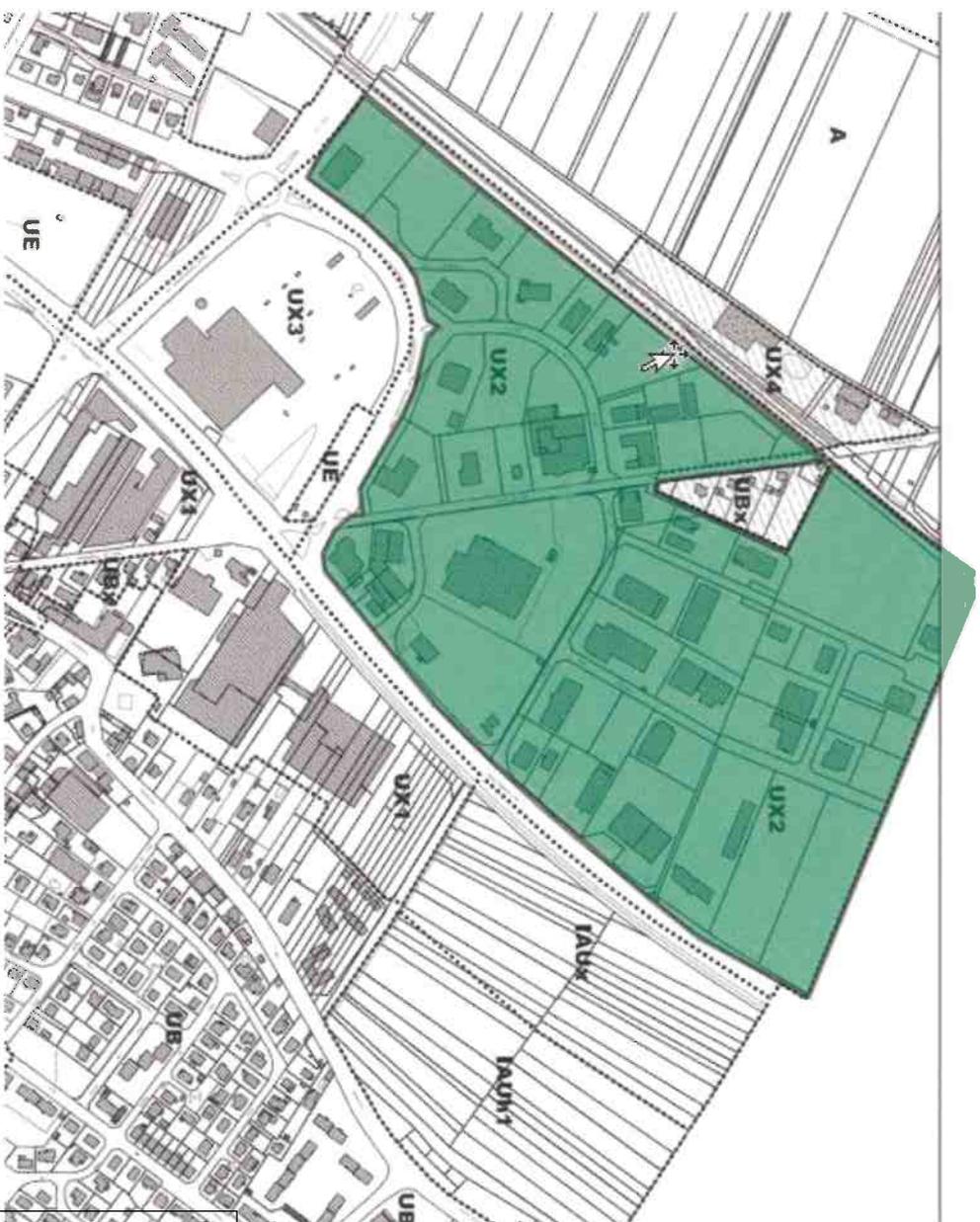
Annexe n°1

Taxe d'aménagement (TA) – Mise en place des conditions de reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité.

BENFELD

Parc d'Activités des Nations

-  reversement à 100% à l'EPIC
-  reversement à 50% à l'EPIC



Source : extrait du PLU de la commune

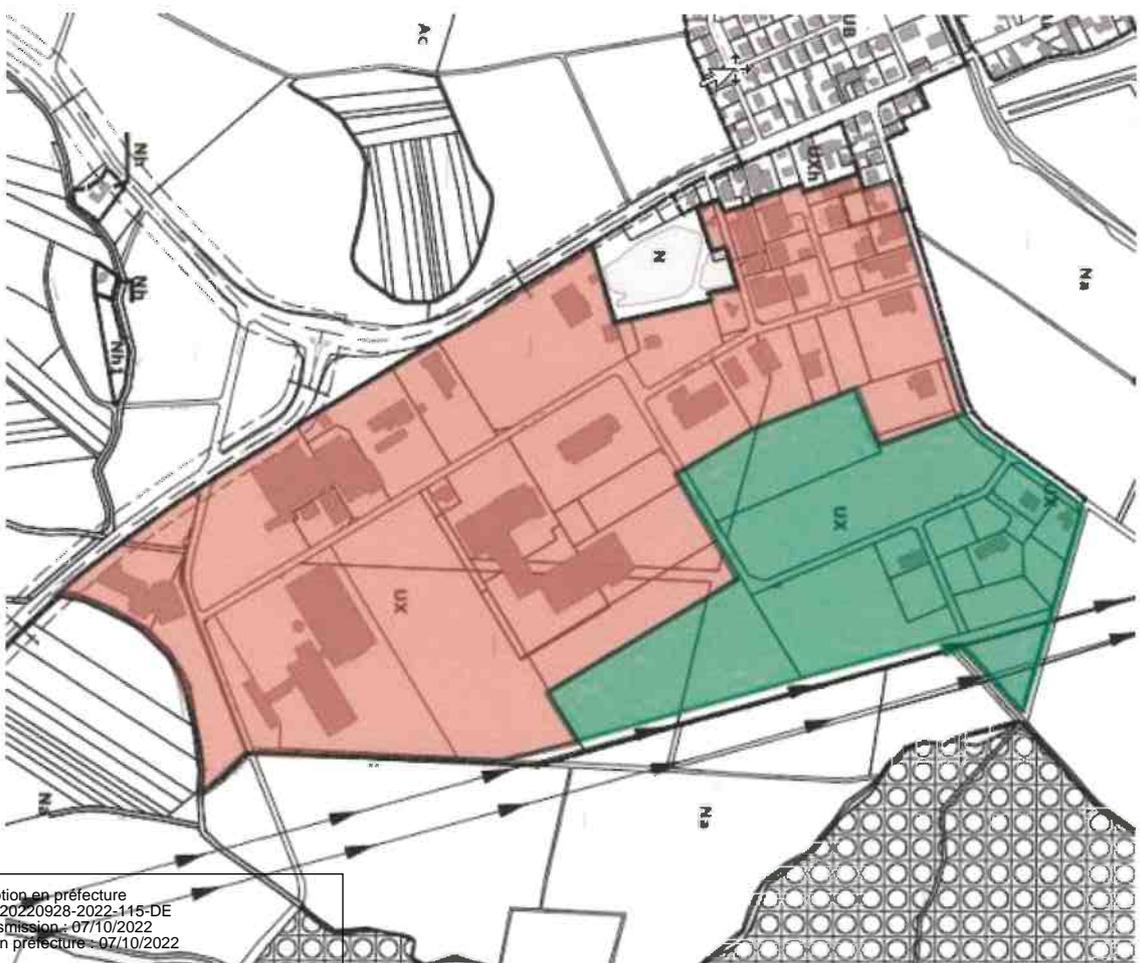
Annexe n°1

Taxe d'aménagement (TA) – Mise en place des conditions de reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité.

ERSTEIN

ZI Krafft

-  reversement à 100% à l'EPCI
-  reversement à 50% à l'EPCI



Source : extrait du PLU de la commune

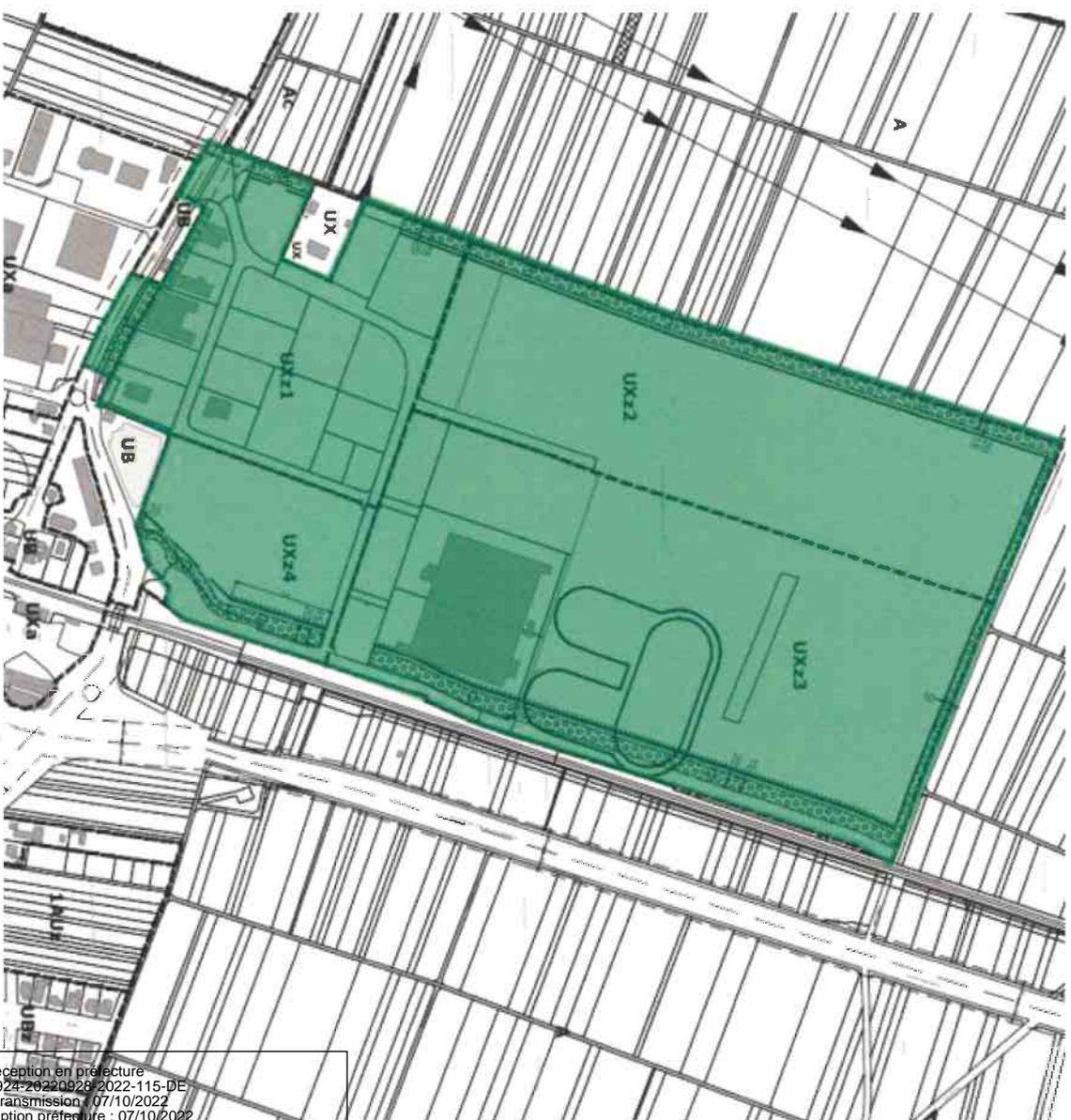
Annexe n°1

Taxe d'aménagement (TA) – Mise en place des conditions de reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité.

ERSTEIN

Parc d'Activités du Pays d'Erstein (PAPE)

-  reversement à 100% à l'EPCI
-  reversement à 50% à l'EPCI



Source : extrait du PLU de la commune

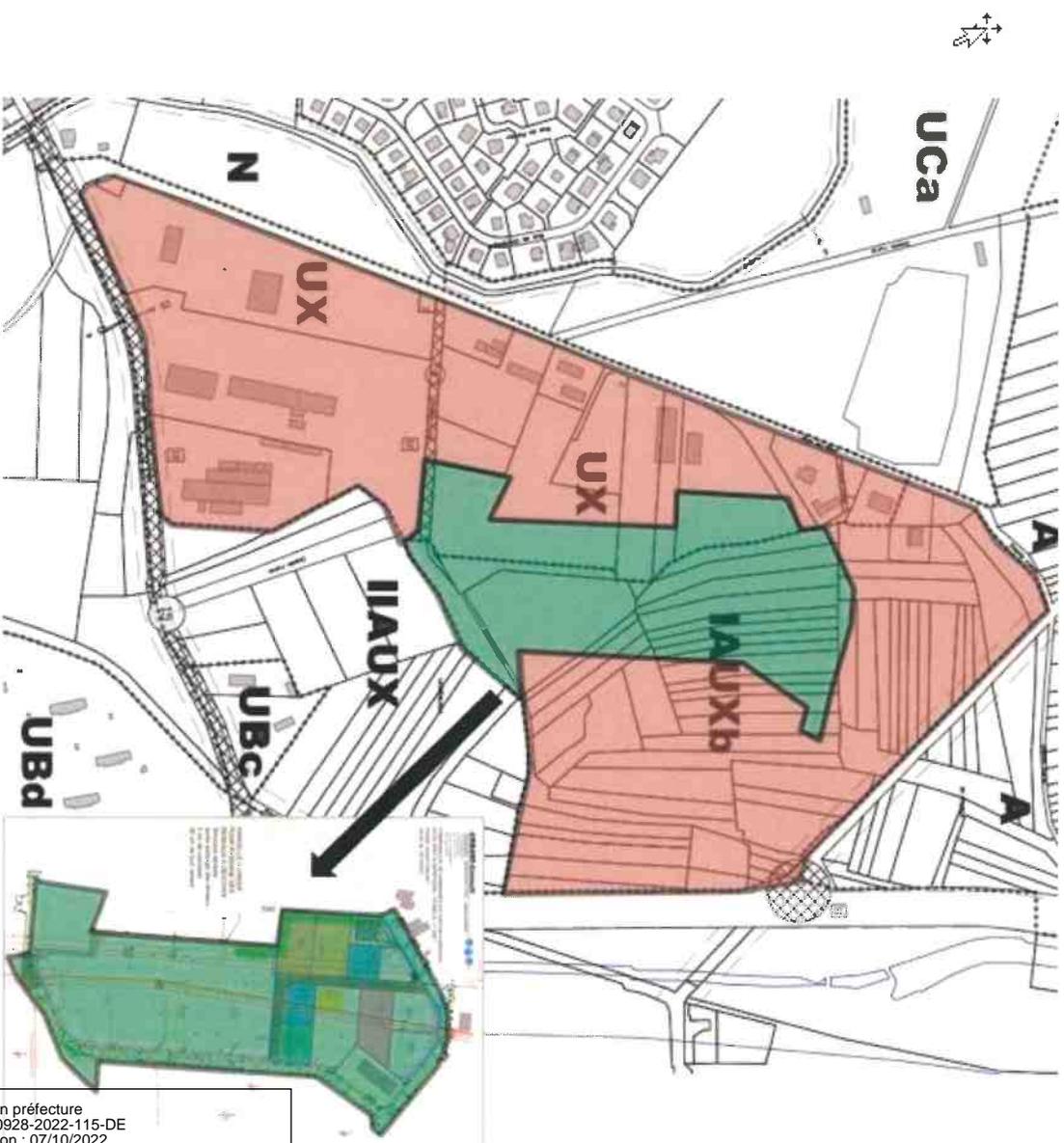
Annexe n°1

Taxe d'aménagement (TA) – Mise en place des conditions de reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité.

GERSTHEIM

ZA le Ried

-  reversement à 100% à l'EP CI
-  reversement à 50% à l'EP CI



Source : extrait du PLU de la commune

Annexe n°1

Taxe d'aménagement (TA) – Mise en place des conditions de reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité.

HINDISHEIM

ZA Kaltau

-  reversement à 100% à l'EPIC
-  reversement à 50% à l'EPIC



Source : extrait du PLU de la commune

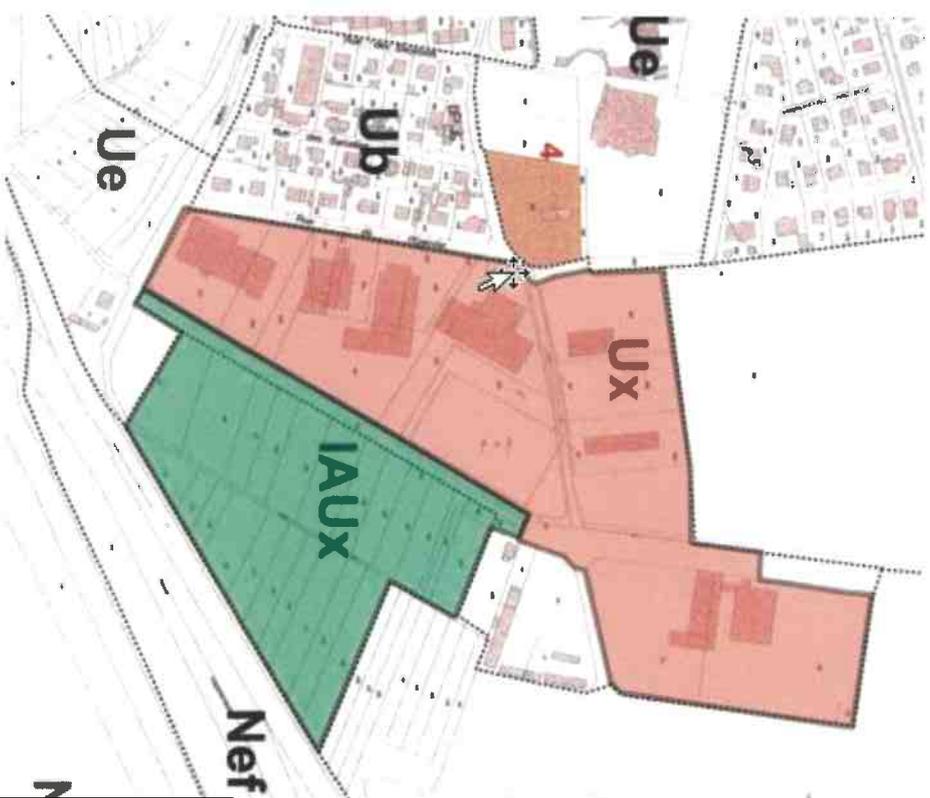
Annexe n°1

Taxe d'aménagement (TA) – Mise en place des conditions de reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité.

RHINAU

ZA Gaenshecklen

-  reversement à 100% à l'EP CI
-  reversement à 50% à l'EP CI



Source : extrait du PLU de la commune

46	Denis SCHULTZ		•		
47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-116

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

ÉCONOMIE ET EMPLOI - ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - Loi Climat et Résilience Inventaire des ZAE

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein est compétente en matière de développement économique et plus particulièrement de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire ».

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience » porte la lutte contre le dérèglement climatique et renforce la résilience face à ses effets. Elle vise à accélérer la transition écologique de la société et ambitionne d'inscrire chaque territoire dans une trajectoire de sobriété foncière (objectif ZAN zéro artificialisation nette - à l'horizon 2050).

Parmi les dispositions de cette loi, on retrouve, en matière d'urbanisme, l'obligation pour l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique, d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein se doit donc d'établir un inventaire des zones d'activité économique situées sur son territoire. Conformément au II de l'article 220 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, cet inventaire devra être engagé par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi. Il devra être finalisé dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la loi, soit au mois d'août 2023.

Dans ce cadre, l'article L.318-8-1 du code de l'urbanisme précise la définition d'une zone d'activité : « Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Sur la base de cette définition, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein compte environ 45 zones d'activités, représentant 444 hectares et environ 1 200 entreprises sur les 2 000 présentes sur le territoire.

L'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme présente quant à lui les éléments obligatoires que devra contenir cet inventaire :

- « - 1° Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- 2° L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- 3° Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du Code Général des Impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période. »

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- **d'APPROUVER** le lancement de l'élaboration d'un inventaire des zones d'activité économique sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, pour répondre à l'obligation légale et faciliter la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette », la sobriété foncière venant conditionner les futurs aménagements, cet inventaire devra être actualisé tous les six ans ;
- **de NOTER** que cet inventaire comprendra, pour chaque zone d'activité économique du territoire :
 - o un état parcellaire des unités foncières la composant,
 - o la surface de chaque unité foncière ainsi que l'identification de son propriétaire,
 - o l'identification des occupants / entreprises occupant ces unités foncières,
 - o le taux de vacance observé sur la zone ;
- **d'INFORMER** le SCOT de la Région de Strasbourg et les communes d'assise des zones d'activité économique, compétentes en matière de PLU, de la démarche et de l'inventaire réalisé ;
- **de PREVOIR** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie des communes concernées (18/28) et au siège de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein durant un mois ;
- **d'AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

46	Denis SCHULTZ		•		
47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-117

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

ÉCONOMIE ET EMPLOI - ZONES D'ACTIVITÉ – Ventes de terrains ZA Kaltau à HINDISHEIM - Vente CCCE / G2L

La société G2L, gérée par Gaël LOEFFLER et Pierre PETITDEMANGE, souhaite acquérir le lot n°6 d'une surface approximative de 13,64 ares dans la ZA La Kaltau de Hindisheim.

Présentation de l'entreprise

L'entreprise a été créée en 2014 par MM. Gaël LOEFFLER et Pierre PETITDEMANGE.

La Sarl a son siège à Hindisheim et le développement de l'activité a nécessité en 2017 l'acquisition d'un terrain dans le département des Vosges (parc de stockage).

Activité :

La société est spécialisée dans l'achat/vente de tous types de véhicules d'occasion et récupération de véhicules accidentés. Partenariat avec FCE Huttenheim.

Clientèle : entreprises, clients étrangers, vente exclusive par internet.

Effectif : 2 salariés et les 2 gérants.

Création emplois : oui, prévu au vu du futur développement de l'entreprise.

Chiffre d'affaires annuel : 1 694 500 €

Projet : Installation du nouveau siège de G2L

Le site sera le siège de l'entreprise avec l'activité administrative, commerciale et comptable.

Acquisition du terrain lot n°6 de la ZA La Kaltau à Hindisheim

Construction d'un bâtiment de 535 m² repartis en 3 cellules de 177 m², 181 m² et 177 m²

- 1 ou 2 cellules pour l'activité de G2L
- en fonction 1 ou 2 cellules à la location

- Attestation de financement présentée

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- d'APPROUVER le principe de la cession du lot n°6 de la ZA la Kaltau à Hindisheim, d'une surface d'environ 1 364 m² (sera confirmé par arpentage), au prix de 41 € HT/m² (soit 55 924 € HT), majoré de 21 400 € HT dans le cas où le projet inclurait un logement de gardiennage (soit 200 m² au prix de 150 €/m² HT), augmenté de la TVA, au profit de la SCI LE NID DE L'ANDLAU, ou au profit de toute personne physique ou morale que celle-ci pourra se substituer, à condition que l'acquisition soit réalisée au vue de la poursuite de l'activité de la société G2L dirigée par M. Gaël LOEFFLER et M. Pierre PETITDEMANGE, par tout moyen juridique que ce soit (crédit-bail, etc.) ;
- d'AUTORISER le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'AUTORISER le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220924-20220924
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception en préfecture : 07/10/2022

46	Denis SCHULTZ		•		
47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-118

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 11

ÉCONOMIE ET EMPLOI - COMMERCE ET ARTISANAT Attribution de subvention à l'Union des Commerçants et Artisans de Benfeld

L'UCAB organise plusieurs animations au cours de l'année.

Afin de prolonger l'été en musique et d'animer le centre-ville de BENFELD, un « afterwork » a été organisé le vendredi 23 septembre de 18h à 21h (buvette – restauration et concert de Virginie Schaeffer, artiste alsacienne). Certains commerces sont restés ouverts pour l'occasion pour des rencontres festives entre les professionnels et la clientèle.

Depuis 2017, la CCCE accompagne les associations de professionnels dans leurs manifestations à hauteur de 2 000 € par an et par association (sur présentation du bilan de l'opération). Cette subvention a pour but de participer à la dynamique commerciale locale de proximité.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement de verser la subvention d'un montant de 2000 € à l'Union des Commerçants et Artisans de Benfeld (UCAB) au titre de l'organisation de l'évènement « afterwork » du 23/09/2022.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélien STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Denis SCHENK		•		
46	Denis SCHULTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-118-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Étaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-119

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 12

FAMILLES ET CULTURE - FAMILLE - Relais Petite Enfance d'Erstein : choix du mode de gestion

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente expose que le Relais Petite Enfance d'Erstein est géré actuellement par l'Association Générale des Familles via une délégation de service public. Le contrat en cours arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Missions et périmètre :

Le Relais Petite Enfance a pour vocation :

- d'accompagner les AMATS, de leur fournir des réponses juridiques de 1er niveau, de proposer des formations, d'assurer la médiation en cas de conflit avec les parents,
- d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les familles dans le choix et les démarches du mode de garde, d'assurer la fonction de médiation en cas de conflit avec une professionnelle,
- de proposer des activités d'éveil, des soirées à thèmes...

Le Relais Petite Enfance d'Erstein intervient sur les 10 communes du secteur d'Erstein.

Dans le cadre de la fin du contrat de DSP, plusieurs modes de gestion de la structure peuvent être envisagés à savoir :

	REGIE DIRECTE	REGIE AVEC PRESTATION DE SERVICE	CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
Risque technique	Assumé directement par la Collectivité et le Président	Assumé par le prestataire dans la limite de son marché	Assumé intégralement par le concessionnaire
Garantie en termes de capacité technique de l'exploitant	Incertaine : personnel pas encore recruté	Forte : entreprise spécialisée	Forte : entreprise spécialisée
Implication de l'exploitant dans la préservation du patrimoine	Forte : maîtrise de l'ensemble des choix par la Collectivité	Limitée par l'absence de perspective sur le long terme	Renforcée par la perspective d'un contrat d'une durée relativement importante

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-119-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

Souplesse de la procédure de passation	Sans objet	Possibilités de négociations limitées	Négociations librement organisées par le Président
Durée du contrat envisageable	Sans objet	5-6 ans maximum	Autorisé jusqu'à 20 ans
Risque financier	Assumé intégralement par la Collectivité	Assumé intégralement par la Collectivité	Assumé intégralement par le concessionnaire pour la part exploitation
Coût du service	Dépend de l'efficacité de la gestion par la Collectivité	Dépend de la mise en concurrence	
Recherche d'expertise (en cas de dysfonctionnement équipement)	Incertaine : personnel non présent dans les effectifs	Forte : entreprise spécialisée	

Au regard de l'analyse multicritères qui précède, de l'activité du service public et en l'absence de recettes des familles, l'intégration du service en régie constitue le plus optimal mode de gestion. De plus, cela permettra d'avoir une cohérence de gestion des Relais Petite Enfance sur le territoire.

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique lors de la séance du 21 septembre 2022,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement :

- de **RETENIR** le choix du mode de gestion de la régie directe qui constitue le mode de gestion le plus adapté à la gestion de ce service public,
- de **CREER** un emploi à temps complet au grade d'Educateur de Jeunes Enfants à compter du 1er janvier 2023 en vue de l'intégration de l'agent aux effectifs de la collectivité en vue de l'intégration du salarié aux effectifs de la collectivité conformément à l'article L.1224-3 du Code du Travail.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220914_20220914
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception en préfecture : 07/10/2022

46	Denis SCHULTZ		•		
47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-120

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 13

FAMILLES ET CULTURE - Dispositif « Agis pour tes vacances » - valorisation des jeunes

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente, rappelle que ce projet étant mis en place 2 jours, le lundi et mardi sur la période citée, les jeunes ont pu s'inscrire aux activités du mercredi, jeudi et vendredi organisées par la structure.

Pour valoriser l'implication de nos jeunes, un bon de 50 euros au Leclerc Culture, par semaine de participation, leur a été remis lors d'une soirée.

Au titre de l'année 2022, 48 bons d'achat ont été acquis dans le cadre de ce dispositif. Durant les trois semaines, 36 jeunes ont participé à ce dispositif. S'agissant des bons non remis, il est proposé de les remettre aux jeunes qui participeront au dispositif de l'année prochaine.

Sur avis favorable de la Commission, le Conseil Communautaire décide unanimement de valider le principe d'engager la dépense permettant ainsi le paiement de la facture d'un montant de 2 400 euros.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélien STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Denis SCHENK		•		
46	Denis SCHULTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-120-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Étaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-121

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 14

TOURISME – Rapport d'activité 2021 de l'Office de Tourisme du Grand Ried

Entendu l'exposé présenté par M. Julien KOEGLER, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport annuel 2021 présenté par l'Office de Tourisme du Grand Ried et de considérer qu'il a été satisfait aux obligations de la législation en vigueur.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-122

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont
▪ conseillers suppléés : 4
▪ procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 15.1

VIE ASSOCIATIVE et SOLIDARITÉS - VIE ASSOCIATIVE - Politique de soutien Attribution de subventions aux associations s'inscrivant dans les dispositifs existants

Entendu les explications données par M. Jacky WOLFARTH, Vice-Président,
le Conseil Communautaire décide unanimement d'attribuer les subventions suivantes :

Aide à l'équipement

Equipements et mobiliers spécifiques Salle Eugène MARTZ à Schaeffersheim

Association Sports, Loisirs et Culture Schaeffersheim

Montant total : 30 492,00 €

Subvention attribuée : 1 500,00 €

Activité jeunes

Commune	Association	Nombre de licenciés/cotisants	Montant attribué
Sermersheim	A.S.S.	12	120 €
Sermersheim	Serm'animations	56	550 €
Benfeld	Tennis Club	171	650 €
		TOTAL	1 320 €

Aide à la location de chapiteaux

Commune	Association	Montant attribué
Friesenheim	A.S. Diebolsheim-Friesenheim	600 €
Nordhouse	Danse et passion	600 €

Soutien à la vie associative

Commune	Association	Objet	Montant
Daubensand	Tous des Héros	Fournitures + matériel pour l'onco pédiatrie hôpital Mulhouse	2 000 €
Bolsenheim	Conseil de Fabrique	Acquisitions diverses	350 €
Daubensand	Gymnastique	Remplacement et ajout de matériel	500 €
Schaeffersheim	ASLC	Participation entretien des locaux	3 670 €
Hindisheim	Union sportive Hindisheim	Remise en état terrain de football	1 700 €
Hindisheim	Cercle st Etienne	Partenariat Fête des Récoltes d'antan	2 798 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Rémy SCHENK		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924422098
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception en préfecture : 07/10/2022

46	Denis SCHULTZ		•		
47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-123.1

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 15.2

VIE ASSOCIATIVE et SOLIDARITÉS - VIE ASSOCIATIVE - Politique de soutien Attribution de subventions exceptionnelles

- a. Demande présentée par l'Association PROJECT'ILL à l'occasion de l'organisation du grand spectacle Son et Lumière à Osthouse L'Or du Rhin

COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET	MONTANT	OBSERVATION
OSTHOUSE	PROJECT'ILL	Organisation du grand spectacle Son et Lumière à Osthouse L'Or du Rhin Dépenses prévisionnelles : 65 319 € Recettes attendues : 67 501 € (entrées + partenariats)	5 000 €	Proposition d'attribuer une aide de 5 000 € se décomposant de <ul style="list-style-type: none">• 3 848 € au titre de l'enveloppe Vie Associative d'OSTHOUSE <i>Subvention attribuée par délib. du 29 juin 2022</i> <ul style="list-style-type: none">• 1 152 € au titre du soutien exceptionnel eu égard à l'envergure de la manifestation

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention complémentaire de 1 152 € portant à 5 000 € le soutien accordé par le CCCE à cette manifestation d'envergure.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement d'attribuer la subvention complémentaire de 1 152 € à l'association PROJECT'ILL d'Osthouse.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-123-1-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélié STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	René STENK		•		
46	Denis SCHULTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-123-1-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaients absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-123-1-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-123.2

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 15.2

VIE ASSOCIATIVE et SOLIDARITÉS - VIE ASSOCIATIVE - Politique de soutien Attribution de subventions exceptionnelles

b. Demande présentée par l'Association GEM du Ried (Groupe d'Entraide Mutuel) à l'occasion de travaux d'aménagement de locaux d'accueil associatif

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente, expose que l'Association GEM du Ried, soutenue financièrement et logistiquement par l'association « Nouveaux Horizons en Pays d'Erstein », a pour but de favoriser et d'organiser des temps d'échanges, des rencontres et des activités susceptibles de créer du lien et de l'entraide mutuelle entre des personnes souffrant de troubles psychiques.

La structure s'est installée dans des locaux situés au 31 rue du 28 novembre à Erstein. Des investissements à hauteur de 26 698 € ont été entrepris.

Une subvention exceptionnelle à hauteur de 15 % est sollicitée soit 4 004 €.

Le dispositif actuellement en vigueur prévoit bien un taux d'aide à 15 % mais s'appliquant à un montant plafonné à 10 000 € / an et par structure soit 1 500 €.

Saisi de ce dossier, le Bureau a convenu que cette demande revêt un caractère exceptionnel et qu'elle s'inscrit plus spécifiquement dans le cadre des actions en faveur des personnes en situation de handicap que la CCCE entend développer.

Compte tenu de l'intérêt public qui s'attache aux missions de cette structure et de son caractère unique à l'échelle du territoire, il est proposé le principe d'une aide exceptionnelle de 15% sans plafonnement du montant des investissements réalisés soit 4 004 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement d'attribuer une subvention de 4 004 € à l'Association GEM du Ried (Groupe d'Entraide Mutuel) qui a son siège à Erstein.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-123-2-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélié STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	René WOHENK		•		
46	Denis SCHULTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-123-2-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Étaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUYOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-124

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 16

SOLIDARITÉS - Partenariat avec le GESCOD Grand Est - Cotisation 2022 et participation aux programmes de développement en cours (Akono - Cameroun et Marokoro - Madagascar)

M. Jacky WOLFARTH, Vice-Président, expose que par courrier daté du 20 mai dernier, le Président du GESCOD a sollicité le versement de

- la cotisation 2022 au titre de notre adhésion soit 100 € ;
- la participation de 7 187 € au titre des actions conduites en commun, conformément à la convention dont les termes ont été approuvés par le Conseil Communautaire lors de la séance du 7 juillet 2021 (participation globale de la CCCE de 0,15 €/habitant soit un montant de 7 187 €, intégrant la contribution de 3 000 € déjà versée au titre de l'opération AKONO et un complément de 4 187 € /an pour le partenariat Marokoro - Madagascar).

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement

- le règlement de la cotisation 2022 au titre de notre adhésion soit 100 € ;
- le versement de la participation de 7 187 € au titre des actions conduites en commun, conformément à la convention dont les termes ont été approuvés par le Conseil Communautaire lors de la séance du 7 juillet 2021).



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélie STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	René SZPIENK		•		
46	Denis SCHULTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-124-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-125

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont
▪ conseillers suppléés : 4
▪ procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 17

**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - DÉCHETS MÉNAGERS
SMICTOM d'ALSACE CENTRALE – Communication du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets.**

Entendu l'exposé présenté par M. Laurent JEHL, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM d'Alsace Centrale et de considérer qu'il a été satisfait aux obligations de la législation en vigueur.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-126

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers supplés : 4
- procurations : 8

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 18

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - DÉCHETS MÉNAGERS
Pays d'Erstein – Communication du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Entendu l'exposé présenté par M. Laurent JEHL, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du secteur du Pays d'Erstein et de considérer qu'il a été satisfait aux obligations de la législation en vigueur.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2022-127

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers présents : 48 (44 tit. + 4 suppl.)
Nombre de conseillers titulaires absents : 14 dont

- conseillers suppléés : 4
- procurations : 8

SÉANCE DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 19

MOBILITÉS ET ÉNERGIES - Subvention Maison de la Nature d'Alsace centrale Programme d'animations « Les ateliers de la transition »

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, expose qu'il s'agit d'une subvention, d'un montant de 3000 €, demandée à l'ensemble des Communautés de Communes du PETR d'Alsace Centrale dans le cadre du programme d'animations des Ateliers de la Transition.

Les « Ateliers de la Transition » s'inscrivent dans un programme d'une cinquantaine d'évènements mené par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale dont l'objectif premier est de sensibiliser, éduquer et former les habitants d'Alsace Centrale aux enjeux liés aux dérèglements climatiques et à la montée des inégalités sociales. Tout au long de l'année (2021-2022), conférences, projections de films, ateliers, chantiers, formations et moments conviviaux se sont déroulés sur l'ensemble des six communautés de communes qui constituent le territoire d'intervention de la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale.

Sur le territoire de la CCCE, se sont déroulés :

- une conférence « construire une société de la relation » à Erstein,
- un atelier « Super Bas Carbone » à Rhinau,
- un atelier « réparation de vélo » à l'évènement « Un parfum de printemps » à Erstein,
- une conférence « décroissance » à Benfeld,
- un chantier participatif « mobilier en palettes » au jardin du CME d'Erstein,
- un atelier « jardin urbain » chez Canopterre à Erstein.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide unanimement d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale pour la réalisation du programme d'animations des Ateliers de la Transition.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 3 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-127-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH	Suppléé	•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Grégory GILGENMANN	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Procuration à Aurélien STORCK	•		
12	Benoît DINTRICH		•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Suppléé	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Nathalie GARBACIAK		•		
19	Grégory GILGENMANN		•		
20	Patrick GIRARD		•		
21	Stéphanie GUIMIER		•		
22	Monique HEILBRONN		•		
23	Claude HERTRICH		•		
24	Martine HEYM		•		
25	Marianne HORNY-GONIER		•		
26	Marthe HURTER		•		
27	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
28	Vincent JAEGLI		•		
29	Steve JECKO	Procuration à Éric KLETHI	•		
30	Laurent JEHL		•		
31	David JOURNET		•		
32	Marie-Berthe KERN		•		
33	Audrey KISTNER		•		
34	Éric KLETHI		•		
35	Jean-Jacques KNOPF		•		
36	Julien KOEGLER		•		
37	Daniel KOEHLER		•		
38	Françoise KOPFF-HUBER		•		
39	Isabelle MISME	Procuration à Annette WAGNER	•		
40	Brigitte NEITER	Suppléée	•		
41	Pascal NOTHISEN		•		
42	Jean-Marie ROHMER		•		
43	Philippe ROME		•		
44	Stéphane SCHAAL		•		
45	Grégory SCENK		•		
46	Denis SCHULTZ		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20220928-2022-127-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception en préfecture : 07/10/2022

47	Florence SCHWARTZ		•		
48	Alain STENGER		•		
49	Aurélie STORCK		•		
50	Christian STRIEBEL	Procuration à Audrey KISTNER	•		
51	Anny SUR-RIEGEL		•		
52	Valérie VALIAMÉ		•		
53	Annette WAGNER		•		
54	Claude WEIL		•		
55	Fernand WILLMANN	Suppléé	•		
56	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			56	0	néant
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

- Mme Anne-Marie LUTZ
- M. Christian FOUGOU